



BIO



FILIERE DE LA VIANDE BOVINE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2022- 2030
VERSION 10 DU 30/06/2024

COMMISSION BIO - SOCOPRO — Avenue comte de Smet de Nayer, 14 – 5000 Namur



PLAN BIO 2030



Table des matières

Introduction	2
1. Contexte	2
Qu'est-ce que le plan filière ?	2
A quoi sert le plan filière bio ?.....	2
Comment l'utiliser ?	2
2. Pourquoi développer la filière viande bovine bio en Wallonie ?	3
3. Définition du scope	4
Etat des lieux de la filière	5
1. La consommation	5
2. La distribution.....	7
3. La transformation et la commercialisation.....	11
4. La production.....	13
5. Analyse SWOT du développement de la filière	16
6. Analyse TOWS du développement de la filière	17
Objectifs de développement à l'horizon 2030	18
1. Méthodologie	18
2. Objectifs de développement pour la filière viande bovine bio.....	20
Plan d'action	22
Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie (1_L1).....	28
Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)	29
Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)	31
Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique (10_L4).....	33
Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4).....	34
Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio (13_L4)	36
Généraliser la prise en compte du mode de production biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle (18_L6)	37
Communiquer sur l'offre de formation en production biologique (20_L6)	38
Renforcer l'identité du bio wallon dans les actions de promotion (22_L7).....	40
Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7).....	42
Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets (28_L8)	44
Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets (28_L8)	45
Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques (32_L9).....	46

INTRODUCTION

1. Contexte

En juin 2021, le Gouvernement wallon a adopté le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (« Plan Bio 2030 »). Celui-ci reprend notamment les cibles suivantes à atteindre d'ici 2030 : **30 % de la surface agricole utile sous contrôle bio** et **4 720 exploitations agricoles certifiées bio**.

Dans le cadre de l'action 3 du Plan Bio, la SoCoPro a été mandatée pour élaborer un plan de développement de filière bio régionale pour chaque secteur de production significatif. Ainsi des plans de développement de filières spécifiques à la production biologique et à l'échelle régionale sont élaborés. Ils alimentent, le cas échéant, les plans de développement de filières communs à tous les modes de production.

Qu'est-ce que le plan filière ?

Le plan filière n'est pas une étude économique - les données manquent - mais il propose une trajectoire souhaitée par le secteur avec des orientations d'action construites avec les chargés de mission.

Il comporte :

- une partie « État des lieux », avec notamment : une quantification des flux de matières, un inventaire des ressources humaines et matérielles existantes et une identification des besoins de renforcement, une caractérisation générale de l'offre et de la demande des différents maillons, une analyse de l'adéquation entre celles-ci ainsi qu'une analyse des freins au développement de la filière ;
- une partie « Trajectoire », avec notamment des objectifs de développement chiffrés à l'horizon 2030, définie par le secteur (syndicats et acteurs de la chaîne de valeur (agriculteurs, transformateurs, distributeurs). Celle-ci est suivie annuellement au sein d'un Comité de concertation Filières instaurée dans le cadre du Plan bio 2030 afin de vérifier l'atteinte des objectifs prédéfinis par le plan et envisager des réorientations au sein du plan ;
- une partie « Plan d'action » avec notamment : une identification et une proposition d'orientation des actions prédéfinies dans le Plan Bio pour l'opérationnalisation du plan et la réalisation de la trajectoire. La proposition d'orientations d'action est définie avec chaque chargé de mission du plan BIO afin d'identifier les leviers à débloquer pour atteindre les objectifs fixés par la trajectoire et le niveau de priorisation des actions du plan BIO en fonction de chaque filière.

A quoi sert le plan filière bio ?

L'objectif du plan de filière est d'établir une **trajectoire en concertation avec le secteur** et les **moyens** pour la réaliser. Ceux-ci ont été tant que possible rattachés aux actions du Plan Bio 2030. L'orientation des actions du Plan Bio permet en effet de gérer stratégiquement les investissements publics/privés existants et futurs pour atteindre les objectifs fixés dans chaque plan.

L'ensemble des plans de filière devra **converger vers les objectifs stratégiques du Plan Bio 2030, dont l'atteinte de 30%** de la SAU wallonne en bio. La répartition des surfaces bio par filière au sein de ces 30% est établie en fonction de la **consommation**. En effet, chaque hectare cultivé en bio doit être consommé.

Comment l'utiliser ?

LE PLAN

Le plan est à destination du secteur et des pouvoirs publics, ceux-ci peuvent donc le consulter pour bien

comprendre les problématiques liées à la filière, la trajectoire envisagée et les actions proposées.

Le plan doit être utilisé comme **une feuille de route**.

L'ÉTAT DES LIEUX

Les actions prédéfinies dans le Plan Bio sont reprises et précisés pour chaque filière au sein de fiches actions qui font mention :

- Du Levier et objectif opérationnel tels que définis dans le Plan Bio ;
- Du contexte et des problématiques auxquels elles doivent répondre ;
- Des objectifs spécifiques de l'action tels que définis dans le Plan Bio ;
- Des actions telles que définis dans le Plan Bio ;
- Des orientations (pistes d'actions) concertées avec le secteur et le chef de projet responsable de l'action (tel que défini dans le Plan Bio).

Ainsi, chaque chef de projet peut consulter la fiche action pour l'action dont il est responsable. Les orientations proposées doivent lui permettre de confirmer/revoir ses priorités.

2. Pourquoi développer la filière viande bovine bio en Wallonie ?

Le développement de la filière viande bovine bio comporte plusieurs motivations et avantages, notamment :

1. **Demande croissante des consommateurs** : Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par la qualité de leur alimentation, la traçabilité des produits, et l'impact environnemental de l'agriculture conventionnelle. La viande bovine bio répond à ces préoccupations en offrant des produits plus naturels, sans pesticides ni hormones.
2. **Bien-être animal** : L'élevage bovin bio met l'accent sur le bien-être des animaux en garantissant un accès à l'extérieur, des conditions de vie plus naturelles, et une alimentation biologique. Cela répond aux préoccupations éthiques des consommateurs.
3. **Protection de l'environnement** : L'agriculture biologique est généralement plus respectueuse de l'environnement. Elle favorise la biodiversité, limite l'utilisation de produits chimiques, et encourage des pratiques agricoles durables.
4. **Santé humaine** : La viande bovine bio est souvent perçue comme plus saine car elle est produite sans l'utilisation de pesticides, d'antibiotiques ou d'hormones de croissance. Elle peut être préférée par ceux qui cherchent à éviter les résidus de produits chimiques dans leur alimentation.
5. **Soutien aux agriculteurs locaux** : Le développement de la filière viande bovine bio peut soutenir les agriculteurs locaux en encourageant des pratiques durables et en offrant des débouchés pour leurs produits.
6. **Réduction de l'empreinte carbone** : L'agriculture biologique peut contribuer à la réduction de l'empreinte carbone en utilisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Avec la projection d'une diminution de consommation de la viande à l'échelle européenne de 8,5% d'ici 2030¹, le développement de la filière viande bovine bio répond à des préoccupations croissantes en matière de santé, d'environnement, de bien-être animal et de traçabilité alimentaire. Il offre également des opportunités économiques aux agriculteurs tout en contribuant à des pratiques agricoles plus durables.

¹ EC, 2021. *EU agricultural outlook for markets, income and environment, 2021-2031*. European Commission, DG Agriculture and Rural Development.

3. Définition du scope

Ce plan stratégique se focalise sur le secteur privé de la viande bovine certifiée biologique, c'est à dire la liste des animaux suivante :

- Veaux mâles (< 1 an) hors veaux de boucherie
- Veaux femelles (< 1 an) hors veaux de boucherie
- Taurillons viandeux (entre 1 et 2 ans)
- Génisses viandeuses (> 1 an)
- Mâles reproducteurs tous types raciaux (> 2 ans)
- Vaches viandeuses (dont dites de réformes)

ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE

1. La consommation

Tableau 1 : volumes (en T) de viande bovine achetée en Belgique au cours de l'année 2021, en comparaison (en %) avec 2016 et 2020- Observatoire de la consommation – APAQ-W

Belgique			
Catégories	Année 2021	Evolution 2016-2021	Evolution 2020-2021
Viande de bœuf	52.885,0 T	2,06%	-3,47%
Viande de bœuf Bio	1.862,7 T	156,61%	62,93%
Viande de bœuf Non Bio	51.022,3 T	-0,14%	-4,89%

En Belgique, la consommation de viande bovine, qu'elle soit biologique ou conventionnelle, a connu une tendance à la hausse depuis cinq ans, à partir de 2016. Cette augmentation s'est particulièrement manifestée entre 2020 et 2021, avec une croissance significative de la demande de viande bovine biologique, enregistrant une impressionnante hausse de 62,93%. En revanche, la consommation de viande conventionnelle a connu une légère diminution de seulement 0,14% au cours de la même période.

En termes de volume, cette évolution se traduit par une augmentation substantielle de la consommation de viande bovine biologique, avec une progression de 29 tonnes au cours des cinq dernières années. Ces données reflètent la montée de l'intérêt des consommateurs belges pour la viande bovine biologique

Tableau 2 : volumes (en T) de viande bovine achetée en Wallonie au cours de l'année 2021, en comparaison (en %) avec 2016 et 2020- Observatoire de la consommation – APAQ-W

Wallonie			
Catégories	Année 2021	Evolution 2016-2021	Evolution 2020-2021
Viande de bœuf	19.099,8 T	1,57%	-0,28%
Viande de bœuf Bio	850,1 T	142,98%	60,89%
Viande de bœuf Non Bio	18.249,6 T	-1,11%	-2,02%

Bien que l'on observait une baisse significative de la consommation de viande bovine en Belgique depuis 2014², l'observatoire de la consommation en Wallonie révèle une légère reprise entre 2016 et 2021. Cette reprise inclut une participation remarquable de la filière biologique.

² BELGIAN MEAT, "La viande belge en chiffres 2019", 2019

Tableau 3 : Evolution des volumes achetés en produits bio par catégorie alimentaire en Wallonie, en tonnes/milliers de litre/milliers de pièce - 2022³

Catégorie alimentaire bio	Unité de mesure	Année 2022	Evolution 2016-2022	Evolution 2021-2022
Lait à boire	Litre (en millier)	5.993,2	3,1%	-22,3%
Fromages (exc. Fromage frais)	Tonne	1.293,0	59,4%	-22,3%
Viandes	Tonne	3.793,5	87,2%	10,2%
Charcuterie	Tonne	773,2	84,5%	21,5%
Pommes de terre	Tonne	5.291,1	33,1%	-14,8%
Riz/Pâtes	Tonne	1.148,9	22,8%	-21,8%
Farines	Tonne	857,8	62,0%	-6,9%
Fruits	Tonne	12.848,7	53,4%	-8,8%
Légumes	Tonne	13.530,9	56,6%	-4,7%
Jus et boissons NA	Litre (en millier)	4.363,7	25,2%	-17,6%
Oeufs	Pièce (en millier)	46.079,9	24,0%	-7,9%
Pain	Pièce (en millier)	4.157,3	41,1%	-6,3%

À la différence de nombreuses autres filières, la viande, et plus spécifiquement la viande bovine biologique, continue de croître en termes de part de marché, enregistrant une augmentation de la quantité de viande biologique consommée.

Tableau 4 : Comparatif des parts de marché bio des filières viande bovine et oeufs en Wallonie en 2021⁴

Catégories	Année 2021	PDM (en volume)
Viande de boeuf	19.099,8 T	4,45%
Viande de boeuf Bio	850,1 T	
Oeufs	269.568.000 unités	18,55%
Oeufs Bio	50.008.000 unités	

Même si la filière affiche une nette progression, avec seulement 0,2 Kg de viande bovine consommée en bio, la part de marché en volume reste faible à l'égard d'autres filières : 4,45% versus 18,55% pour les œufs bio.

En conclusion, l'analyse des données de consommation de viande bovine en Belgique et en Wallonie, met en évidence que la consommation de viande bovine conventionnelle a connu des fluctuations, là où la viande bovine biologique a enregistré une croissance progressive et significative. Ces chiffres reflètent clairement l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits de viande bovine biologique, répondant à leurs préoccupations en matière de qualité, de bien-être animal et de durabilité. Cependant, il est important de noter que malgré cette progression, la part de marché de la viande bovine bio en volume reste modeste par rapport à d'autres filières alimentaires biologiques, telles que celle des œufs bio. Ces données indiquent un potentiel de croissance continue pour la filière de la viande bovine biologique en Belgique, et particulièrement en Wallonie.

³ Biowallonie, Les Chiffres du Bio, en partenariat avec l'Observatoire de la consommation de l'APAQ-W, 2022

⁴ Observatoire de la consommation 2021 - APAQ-W

2. La distribution

Le volume consommé en viande bovine BIO (hors restauration hors domicile) en Wallonie atteignait les 850 tonnes en 2021.

Tableau 5 : Répartition des parts de marché (en valeur) par segment de distribution en 2021, en Wallonie
Observatoire de la consommation – APAQ-W

Wallonie					
Part de marché par segment en 2021 + différence 2016-2021 (point de %)*					
Catégories	GMS (super + hyper + hard discount)	Magasins Bio	Boucheries	Ferme / Éleveur	Autres (Marchés, magasins spécialisés, achat en ligne, ...)
Réf : Viande de bœuf	68,66%	0,75%	19,63%	1,09%	9,87%
Viande de bœuf Bio	40,89% - 0,98	10,84% - 5,63	36,71% + 18,75	6,51% - 6,15	5,05% - 5,98
Viande de bœuf Non Bio	70,25% + 0,64	n/a	18,65% - 1,07	0,78% - 0,59	10,14% - 1,06

*La Restauration Hors Domicile (L'HoReCa et les collectivités) n'est pas reprise dans ces statistiques
En nuance de vert, les parts de marchés les plus élevées (dépassant 10% et 35%).

Contrairement à la viande bovine conventionnelle, ce volume de viande bovine bio est réparti de manière presque équitable entre deux canaux de distribution majeurs : d'un côté, les grandes et moyennes surfaces (GMS), et de l'autre, les boucheries traditionnelles. Cependant, il est à noter qu'une tendance de réduction du volume vendu en GMS est observée depuis plus de 18 mois⁵ : cette diminution oscille entre 10 et 50% selon les magasins analysés. De plus, la diversité de l'offre disponible en GMS semble s'être considérablement restreinte, se focalisant principalement sur les préparations de hachés, qui présentent un prix plus attractif pour les consommateurs.

Plusieurs bouchers interrogés ont mentionné une rupture entre les années 2019 et 2022. Auparavant, le prix du produit américain (haché pur bœuf) servait de référence. Prix similaire en 2019, cette situation a évolué, avec une forte compétitivité des prix dans le secteur des GMS, créant désormais un écart plus marqué entre les boucheries dites traditionnelles, et les GMS.

Les grandes et moyennes surfaces (GMS) détiennent actuellement une part de marché en valeur de 40,89% pour la viande bovine biologique, générant ainsi un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros en Wallonie. En d'autres termes, la viande bovine biologique représente seulement 3,22% du volume total de viande bovine vendue en Wallonie dans les GMS. Malgré des relations commerciales apparemment bien établies entre les éleveurs et les GMS dans le secteur de la viande bovine bio, la demande connaît des fluctuations vers un équilibre carcasse de plus en plus difficile à gérer, avec une préférence pour la viande hachée et donc délaissant les morceaux nobles. Soumis à une concurrence à trois niveaux : importation, viande bovine issue de la filière lait - riche en haché, l'équilibre carcasse qui était, hier, assuré est aujourd'hui menacé.

Certains contrats historiques entre coopératives et GMS tentent de maintenir un achat régulier auprès des éleveurs bio, notamment en diversifiant les types de bovins achetés (taurillons, vaches et vaches de réforme) permettant d'assurer l'équilibre carcasse, voire même l'équilibre du cheptel.

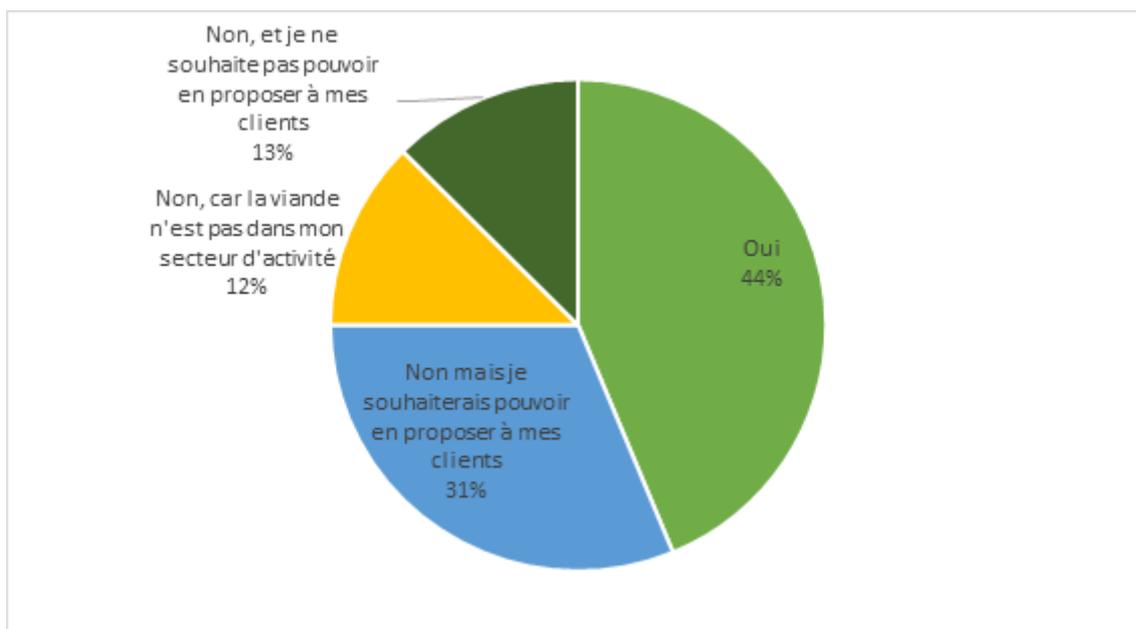
Les magasins bio jouent un rôle non négligeable dans la commercialisation de la viande bovine biologique en Wallonie, représentant une part de marché en valeur de 10,84%, avec une valeur quasi équivalente en Flandre⁶. Parmi les huit coopératives d'éleveurs actives dans la distribution en Wallonie, six ont identifié les magasins spécialisés en produits bio comme des acheteurs importants voire principaux. Cependant, il est important de noter que toutes émettent des conditions qui, à l'heure actuelle, ne permettent pas de répondre pleinement à la demande en raison de divers facteurs tels que des volumes limités, la nécessité d'équilibrer la carcasse, les

⁵ Biowallonie, Itinéraire Bio 66 - Baromètre viande bovine bio, 2022

⁶ APAQ-W, Observatoire de la consommation, 2021

contraintes de conditionnement et les coûts associés.

Graphique 1 : Répartition des répondants vendant actuellement ou souhaitant vendre de la viande bio (n=32), Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021.



Dans ces points de vente spécialisés en produits bio, la majeure partie de l'approvisionnement se réalise par le biais de réceptions au détail, ce qui implique l'introduction d'intermédiaires supplémentaires, tels qu'un atelier de découpe et un grossiste, ajoutant à la valeur finale du produit. Bien qu'ils cherchent à se distinguer des grandes et moyennes surfaces (GMS) en proposant une viande en circuit court, il n'est pas rare de voir un grand nombre d'intermédiaires se positionner entre le producteur et le magasin bio, notamment pour gérer les complexités énoncées plus haut. En 2019, les volumes de vente entre ces magasins variaient considérablement, allant de 5 à 75 kilogrammes par mois par site d'exploitation⁷. Cette diversité de volumes suscite une certaine réticence chez les acteurs de l'offre et de la demande à développer davantage ce type de relations économiques. Les coûts logistiques élevés associés à une distribution de faible volume et à un déséquilibre de la carcasse, similaire à celui observé dans les GMS, représentent des défis souvent trop importants au démarrage.

Graphique 2 : Volume moyen mensuel vendu (kg/mois) en 2019 pour l'ensemble des répondants (n=10), principalement des magasins bio, Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021.



En 2019, ce sont les préparations mixtes (haché porc-bœuf, etc.) qui sont les plus vendues au sein des points de vente. Bien derrière suivent les hachés et hamburgers pur bœuf, puis les bas morceaux et enfin les morceaux nobles.

⁷ Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021

Les boucheries en Wallonie contribuent à hauteur de près de 36,71% (voir tableau 5) de la valeur totale des ventes de viande bovine biologique sur le marché, avec une augmentation de plus de 18,75 points de pourcentage entre 2016 et 2021.

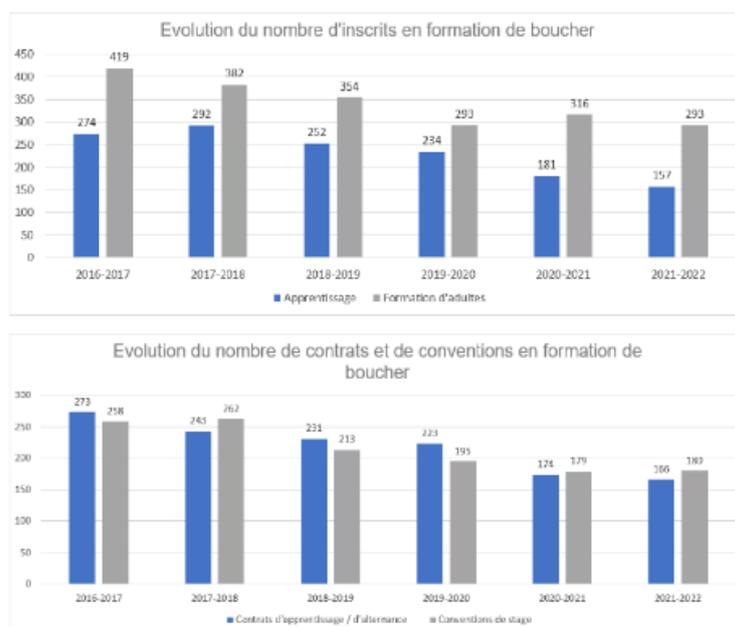
L'ensemble des boucheries à la ferme ont leur propre point de vente et commercialisent uniquement les bovins élevés sur la ferme. Les boucheries indépendantes et les transformateurs valorisent des bovins bio provenant d'un ou plusieurs éleveurs avec qui ils travaillent en collaboration avec un marchand/chevillieur voire un atelier de découpe/grossiste.

Graphique 6 : Nombre de commerces de détail de viande recensés par an en Belgique⁸.

Année	Nombre de commerces de détail de viande
2008	4 270
2013	3 788
2014	3 714
2015	3 645
2016	3 570
2017	3 508
2018	3 432

Avec une perte de près de 20% des boucheries en 10 ans, la filière peine pourtant à maintenir un nombre suffisant d'artisans pour soutenir le développement de la filière et notamment bio. Faisant partie de la liste des métiers en pénurie, la boucherie n'attire pas suffisamment de nouveaux candidats pour envisager le développement de la filière bovine et tout particulièrement la filière biologique.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'inscrits, de contrats et de conventions en formation bouchère en Wallonie, entre 2016 et 2022.



Selon une étude⁹ réalisée en 2021, on note une diminution du nombre d'apprenants "apprentissage" et "adulte" d'environ 40% en l'espace de 5 ans (2016-2021).

⁸ SNI, "Chaque semaine, une boucherie ferme en Belgique !" 2019

⁹ Le Parlement de Wallonie, "en 2011-2012, l'IFAPME avait enregistré un nombre exceptionnellement bas de 415 inscriptions"

Exclu du tableau 5, il est pertinent de noter que le secteur de la restauration hors domicile (RHD) comprend deux types de distributeurs : l'HoReCa (Hôtels, Restaurants, Cafés) et les collectivités. Biowallonie¹⁰ souligne que la viande bovine bio est rarement intégrée dans les approvisionnements des collectivités, principalement en raison de son coût généralement plus élevé que celui des viandes conventionnelles, ainsi que de la difficulté d'accéder à des produits bio en circuit court adaptés aux besoins de la restauration collective (logistique, déséquilibre carcasse, etc.).

Le VLAM estime que la viande bovine est la viande la plus consommée en HoReCa (avec 15% de part de marché pour la viande bovine (bio et non-bio) contre 5 ou 7% pour les autres types de viande). L'HoReCa n'est pas recensé dans l'observatoire de consommation, mais on sait que celle qui est importée est majoritairement à destination de l'HoReCa¹¹. Même si les chiffres autour de cette filière manquent à l'heure actuelle et qu'une analyse précise est donc difficile, il est connu des acteurs que l'approvisionnement se fait principalement via des grossistes étrangers ou des entreprises belges, fonctionnant avec des productions et acheminements étrangers.

L'HoReCa semble pourtant rester un acteur intéressant, notamment pour sa force de communication et le relais pour une promotion de la viande bovine BIO. Pour renforcer ces filières, regrouper les producteurs dans des filières multipliant les débouchés complémentaires à l'offre semble indispensable.

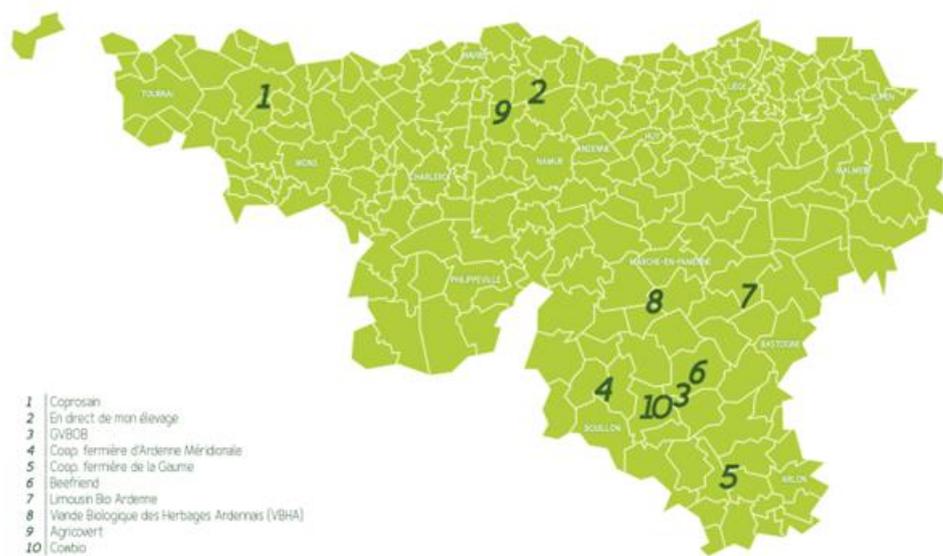
¹⁰ Biowallonie, "le boeuf haché bio en collectivité", 2020

¹¹ SOGEP, Le secteur de la viande en Wallonie, 2015

3. La transformation et la commercialisation

Actuellement, il est à noter l'existence de dix regroupements, qu'il s'agisse d'associations sans but lucratif (asbl) ou de coopératives, rassemblant des éleveurs qui sont activement impliqués dans le secteur de la viande bovine biologique. Il est intéressant de noter que la moitié de ces regroupements ont une approche mixte, c'est-à-dire qu'ils comprennent à la fois des éleveurs pratiquant l'agriculture biologique et d'autres qui suivent des méthodes conventionnelles. Cette diversité au sein des regroupements reflète les différentes approches adoptées par les éleveurs dans la filière de la viande bovine biologique.

Figure 1 : Localisation des regroupements (asbl/coopératives) d'éleveurs actifs au sein de la filière viande bovine bio¹²



Huit marchands indépendants sont certifiés bio, distribuant les animaux maigres ou déjà engraisés vers diverses destinations. Ces destinations peuvent inclure des éleveurs spécialisés dans l'engraissement (chevilleurs), ainsi que des abattoirs, puis leurs circuits de distribution privilégiés.

Aujourd'hui 9 abattoirs certifiés bio pour la découpe de bovins opèrent en Wallonie. La capacité d'abattage varie fortement entre les lieux (de 1 à 40 par semaine). L'interview organisée par Biowallonie en 2021 mettait en lumière que les 9 abattoirs étaient en mesure d'augmenter le volume de bovins bio abattus. Les services proposés varient en fonction des abattoirs

En 2020, Biowallonie recensait 31 acteurs de découpe, présentant une diversité de structures allant des abattoirs avec service de découpe aux boucheries indépendantes, en passant par les boucheries à la ferme, les coopératives et les entreprises spécialisées. Cependant, malgré cette croissance du nombre d'acteurs, le secteur est confronté à des défis importants liés aux coûts énergétiques et à la main-d'œuvre.

Bien que le secteur de la découpe et de la transformation de la viande bovine bio en Wallonie ne dispose pas d'une définition officielle et englobe divers profils d'acteurs, il est principalement composé de deux types d'acteurs :

1. Les ateliers de découpe : Ces acteurs détiennent un agrément leur permettant de réaliser des ventes en B to B sans restriction de volumes. Ils traitent principalement des vaches, des vaches de réforme, des veaux de moins de 8 mois et des taurillons (jeunes bovins de 9 à 18 mois), tandis que les taureaux (bovins de plus de 18 mois), les génisses (jeunes femelles n'ayant pas encore vêlé) et le bœuf véritable (mâle castré) sont découpés dans une moindre mesure.
2. Les boucheries : Les boucheries ont la possibilité d'effectuer des découpes (et certaines formes de

¹² Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021

transformation) pour d'autres professionnels en B to B sous certaines conditions :

- Si elles détiennent une autorisation de "boucherie" (également appelée "débit de viande"), leur chiffre d'affaires en B to B ne peut pas dépasser 30 % de leurs ventes vers des commerces de détail vendant directement aux consommateurs. De plus, ces commerces de détail doivent être situés à moins de 80 km de la boucherie (ou 200 km pour les zones à caractère rural)¹³.
- Si elles possèdent un agrément, il n'y a pas de limitation en termes de ventes en B to B, et elles peuvent effectuer du travail à façon.

Les boucheries dotées d'un agrément sont rares en Wallonie, car cela implique généralement des investissements plus importants en équipement et une surveillance accrue de l'AFSCA en matière d'analyses et de contrôles sanitaires. Cette situation constitue un obstacle majeur au développement d'initiatives de taille intermédiaire, se situant entre les ventes réalisées exclusivement à la ferme ou au comptoir de la boucherie et les ventes en gros volumes aux grandes surfaces. C'est pourquoi il existe peu d'ateliers de découpe agréés en Wallonie.

Les bouchers ont souvent une préférence pour les vaches (femelles ayant déjà vêlé), bien que certains travaillent avec toutes les catégories d'animaux. Certains achètent leurs bêtes vivantes, tandis que d'autres les acquièrent en carcasse ou en demi-carcasse. Les comptoirs de vente de ces bouchers sont généralement certifiés bio, en plus de leurs salles de découpe. Certains offrent également des services de découpe pour des tiers, notamment des éleveurs, à condition de respecter les normes et les conditions de l'AFSCA.

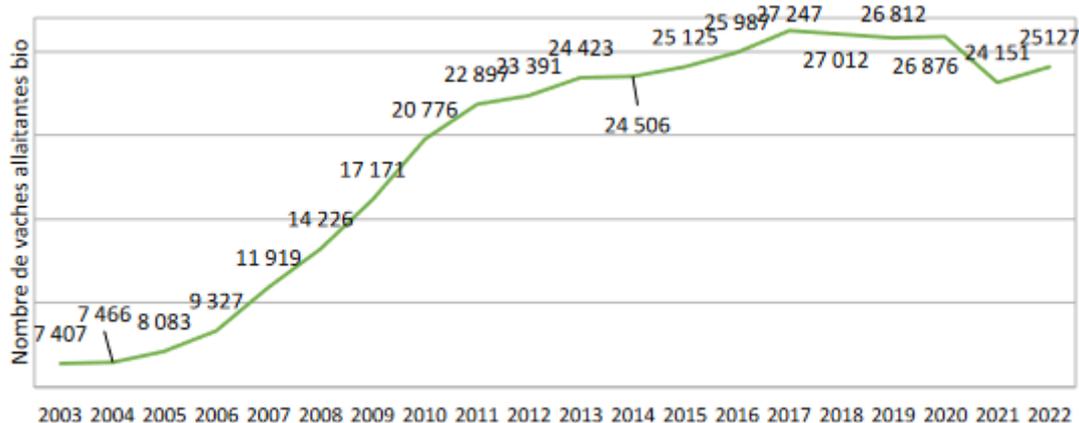
En ce qui concerne les races bovines, la Limousine et la Blonde d'Aquitaine sont les plus fréquemment découpées, car elles présentent généralement une conformation répondant mieux aux attentes de ces acteurs. Les races plus rustiques, telles que la Charolaise, la Bleue-Blanc-Mixte ou la Salers, rencontrent moins de succès en raison de leur rendement carcasse relativement faible, ce qui explique en partie cette tendance.

¹³ Diversiferm, "Commercialisation de la viande en CC, août 2023

4. La production

L'année 2022 a vu une augmentation significative du nombre de fermes bio allaitantes en Wallonie, avec un troupeau en croissance de 4%, portant le nombre de vaches allaitantes bio à plus de 25 000. Cette augmentation peut être partiellement expliquée par des prix plus attractifs offerts aux producteurs sur l'année 2022.

Graphique 3 : Evolution du nombre de vaches allaitantes bio wallonnes



Toutefois, les coûts de production varient considérablement en fonction des modèles d'exploitation. Les éleveurs autonomes semblent mieux résister que ceux qui doivent acheter une partie de leurs aliments, ce qui souligne l'importance de l'autosuffisance pour la viabilité économique.

Un autre défi auquel sont confrontés les éleveurs est la disponibilité en eau, en particulier dans les régions sujettes à la sécheresse estivale. La crainte de ne pas pouvoir nourrir leurs bêtes sans subir de pertes financières pousse certains éleveurs à réduire la taille de leur troupeau, une mesure préventive pour faire face aux aléas climatiques.

L'augmentation des coûts de l'alimentation depuis 2022 a également eu un impact sur la filière. Les éleveurs sont de plus en plus enclins à ne pas engraisser et finir les bovins, en raison des coûts élevés des aliments et de la forte demande pour des animaux non conformés destinés à des préparations comme la viande hachée. Cette tendance soulève des inquiétudes quant à une possible pénurie future de bovins bio finis, ce qui préoccupe à la fois les éleveurs et les transformateurs de la filière.

En outre, les prix restent un sujet de préoccupation majeur pour les éleveurs. La proximité des prix entre le bio et le conventionnel suscite des interrogations quant à la rentabilité de l'agriculture biologique. Les variations des prix des vaches bien conformées en fonction des filières bio peuvent également rendre la planification financière incertaine.

Enfin, l'introduction de nouvelles contraintes réglementaires en 2022 liées à la nouvelle réglementation bio a ajouté un fardeau supplémentaire pour certains éleveurs. Le respect de ces règles (notamment la fin des dérogations autorisant la finition à l'intérieur et l'attache des animaux pour les élevages de plus de 50 animaux adultes peut être coûteux et contraignant, ce qui incite certains acteurs à remettre en question leur modèle d'élevage, voire leur engagement dans la filière.

La quantité de bovins qui naissent en tant que biologiques mais sont ensuite engraisés de manière conventionnelle demeure inconnue. Plusieurs rapports suggèrent qu'environ 70 % des cas, mais une première analyse croisant les données de certains marchands et certificateurs laisse penser que ce chiffre pourrait être encore plus élevé. Il serait nécessaire de mettre en place une fiche action pour quantifier ces bovins qui naissent en bio mais sont ensuite engraisés de manière conventionnelle. Cette démarche permettrait de créer de nouveaux indicateurs pour mieux suivre l'évolution de la filière.

Il n'existe pas de données officielles disponibles concernant les effectifs régionaux des différentes catégories de bovins allaitants, à l'exception des vaches (Graphique 4). Une tentative d'approximation des effectifs annuels des

différentes catégories de bovins allaitants en Région wallonne a été entreprise par Petel, Antier et Baret (2018)¹⁴ en analysant les données publiées par Statbel. En 2022, le Collège des Producteurs, en adaptant la méthodologie, a actualisé ces données pour la filière viande bovine (bio et confidentielle). Une proposition a été réalisée en suivant cette méthodologie pour la filière biologique. Il est important de noter que ces données sont fournies à titre indicatif, car les exploitations bovines varient considérablement, et cette variation est encore plus marquée dans le secteur de l'agriculture biologique.

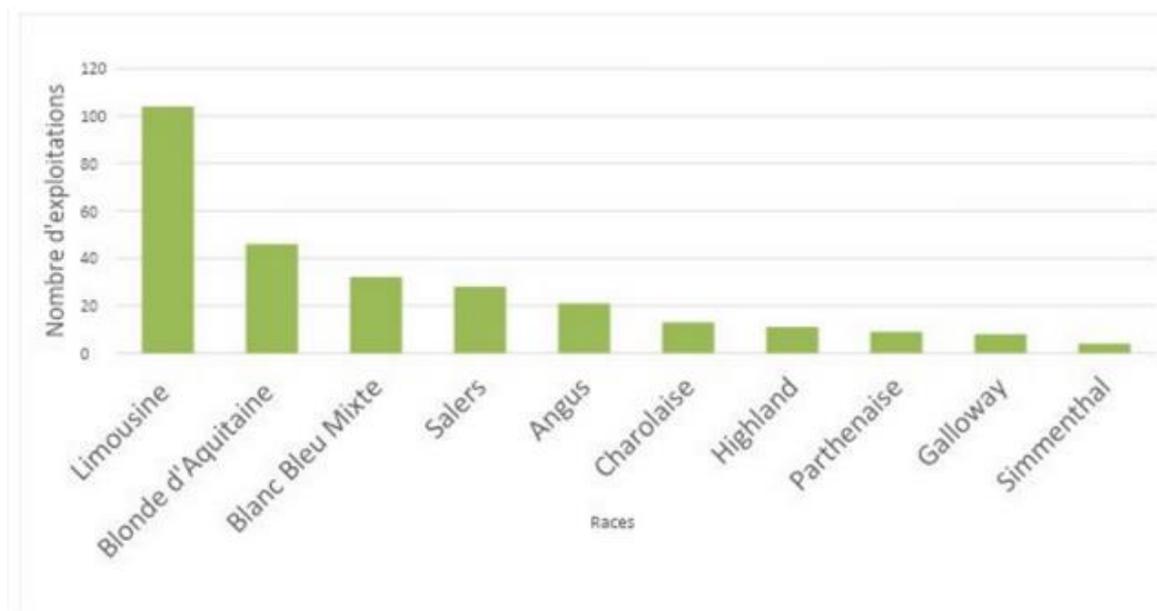
Tableau 6 : Effectifs de différentes catégories de bovins allaitants en Wallonie en 2020 par le Collège des Producteurs sur base de la méthode développée par Petel, Antier et Baret (2019) à partir des données de Statbel.

Catégorie	Effectif (têtes certifiées bio)
Veaux mâles (< 1 an) hors veaux de boucherie	10 442
Veaux femelles (< 1 an) hors veaux de boucherie	10 948
Taurillons viandeux (entre 1 et 2 ans)	5 232
Génisses viandeuses (> 1 an)	21 497
Mâles reproducteurs tous types raciaux (> 2 ans)	1 794
Vaches viandeuses	25 127
- dont réformes	2 492
Total	75 040

En 2022, il y avait un total de 706 éleveurs de bovins allaitants bio en Wallonie¹⁵. Parmi ces éleveurs, 55% ont des troupeaux comprenant entre 10 et 49 vaches allaitantes, soit entre 30 et 146 têtes de bétail.

La province du Luxembourg est en tête de la production wallonne de bovins allaitants, avec près de 60 % de la population. Les provinces de Liège et Namur suivent chacune avec 17 %. Enfin, les provinces du Hainaut et du Brabant wallon contribuent, avec respectivement 6 % et 1 %. En ce qui concerne les races, on trouve une grande diversité, mais la Limousine et la Blonde d'Aquitaine sont les plus répandues.

Graphique 4 : Répartition des races bovines bio par exploitation en Wallonie¹⁶



En Wallonie, environ 60 % des éleveurs de bovins allaitants se concentrent sur l'activité de "naisseur"¹⁷. Cette

¹⁴ Antier, C., T. Petel, and P. V. Baret. 2018. 'Creating the Conditions for a Transition towards More Sustainable Farming Systems: A Participatory Approach with Prospective Scenarios'. In .

¹⁵ Biowallonie, Chiffres du bio, 2022

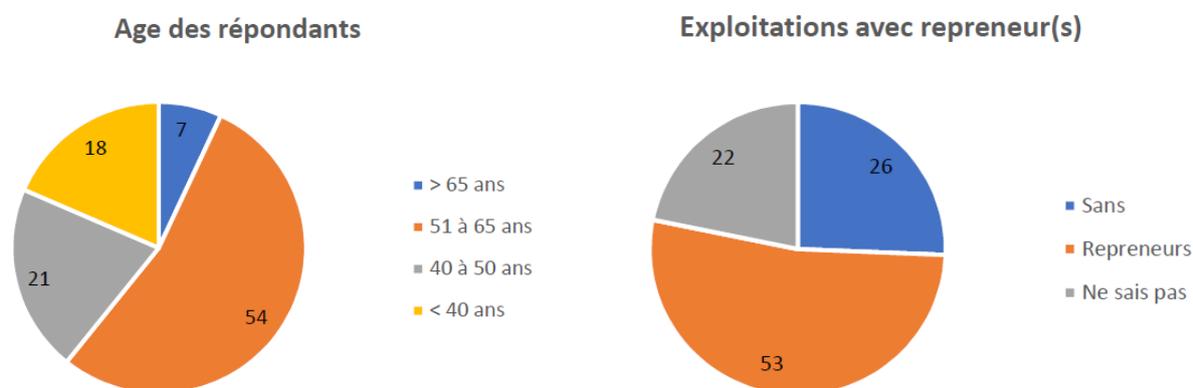
¹⁶ Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021

¹⁷ Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021

préférence suscite des questions sur le désintérêt pour l'engraissement. Certains éleveurs-engraisseurs cherchent des solutions de découpe sur mesure pour commercialiser leur viande eux-mêmes, en contournant les acteurs intermédiaires confrontés à des défis logistiques et financiers. Le choix de passer d'une exploitation "naisseur" à une "naisseur-engraisseur" nécessite une réflexion approfondie en raison des risques et des compétences requises."

Selon une enquête¹⁸ menée en 2022 par le Collège des Producteurs auprès de 130 éleveurs de bovins allaitants, qu'ils soient bio ou non, 82% des répondants avaient plus de 40 ans, 61% avaient plus de 50 ans. Dans le contexte actuel de la filière bovine bio, qui est encore en développement par rapport à d'autres filières biologiques (cf parts de marché), se pose la question de la viabilité pour les éleveurs plus âgés (50 ans et plus, voire 40 ans) de transformer leurs exploitations pour développer l'atelier d'engraissement.

Graphique 5 & 6 : Nombre et âge des répondants "éleveur bovin allaitant" et information sur la transmission de l'exploitation



L'interview menée auprès des huit marchands indépendants certifiés bio au cours de l'élaboration de cet état des lieux révèle que, selon eux, tous les éleveurs naisseurs-engraisseurs avec lesquels ils collaborent ne possèdent pas nécessairement les compétences et l'expérience requises pour amener les animaux au stade de finition approprié pour l'industrie belge de la boucherie. Ils ont également évoqué les défis auxquels sont confrontés les éleveurs pour parvenir à une finition bio de qualité bouchère en raison des normes européennes du label qui interdisent l'attache permanente des bovins et exigent un accès régulier à l'extérieur.

En conclusion, malgré une augmentation significative du nombre de bovins bio, la plupart des éleveurs de bovins en agriculture biologique en Région wallonne continuent de vendre leurs animaux maigres sur le marché conventionnel. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que peu d'engraisseurs opèrent dans le secteur de l'élevage biologique en Belgique, en raison des coûts élevés et du risque financier associé à l'engraissement biologique. En conséquence, les bovins sont souvent vendus au prix du marché conventionnel, ce qui entraîne la perte de la plus-value associée à leur naissance en système "bio". Dans certains cas, de la viande issue d'animaux engraisés et finis en bio est également commercialisée dans le circuit conventionnel, entraînant ainsi des pertes économiques encore plus importantes. On rapporte - sans étude précise - que seulement 30 % des bovins nés bio seraient vendus bio au consommateur.

¹⁸ Collège des Producteurs, Résultats de l'enquête sur la reprise des exploitations, 2022

5. Analyse SWOT du développement de la filière

L'analyse approfondie de l'environnement a été réalisée en utilisant une application du modèle SWOT lors de la rédaction du plan en 2021-2022. Dans ce modèle, les forces (S pour "strengths") et les faiblesses (W pour "weaknesses") sont considérées du point de vue interne, tandis que les opportunités (O pour "opportunities") et les menaces (T pour "threats") sont considérées du point de vue externe.

Analyse SWOT

Forces

1. Sentiment de **différenciation forte** auprès du consommateur entre la viande bovine BIO et le conventionnel majoritaire disponible BBB.
2. **Marché décentralisé**, faible concurrence, aucune limitation de segment, tout reste à faire.
3. **Diversité** des produits et applications disponibles, diversité des races et techniques d'engraissement utilisées en BIO
4. **Rusticité** des races implantées en BIO, autonomie dans l'alimentation, besoin en fourrages grossiers
5. **Capacité de production** : espace, prairies, les éleveurs, (région herbagère, faire naître...)
6. L'autonomie de la filière permet de survivre aux crises géopolitiques et climatiques

Opportunités

1. **Intérêt au sein de l'HoReCa** (petit volume, filière complexe, mais forte sur la communication et la promotion auprès des consommateurs)
2. **Offre très diversifiée** en types de viandes bovines bio, en type d'élevages
3. Capacité des éleveurs à **transmettre leurs connaissances et expertises sur les enjeux écologiques actuels** (biodiversité, environnement, climat, ...)
4. En plus de la santé et le bien être animal, la viande bovine BIO **répond à de nouveaux besoins consommateurs** : goût, environnement, climat.
5. **Forte demande** en fourrage grossier, formaliser les demandes.
6. Offre permettant **d'améliorer la qualité de la formation bouchère**.

Faiblesses

1. **Demande inexistante dans les magasins spécialisés BIO** - ne participent pas à la promotion de la viande bovine BIO (clientèle végétarienne, flexitarienne engagée à réduire sa consommation de viande).
2. Jeune filière, en recherche de se professionnaliser, **sentiment de devoir tout créer**
3. **Large diversité** complexifiant le développement de filières.
4. Sentiment que la **communication** actuelle pour la viande bovine bio ne reflète pas les besoins des producteurs. Sentiment d'être seul capable et seul à le faire car peu d'acteurs de l'aval sont certifiés
5. **Manque de connaissance** des particuliers et professionnels sur les viandes bovines BIO (consommateurs, bouchers, éleveurs)
6. Manque de **connaissances spécifiques** au commerce de viande chez les éleveurs (finition, anatomie, découpe, transformation, vente ...)
7. **Versatilité des éleveurs**, manque de confiance, groupements inexistants

Menaces

1. **Le marché actuel** (conventionnel) n'est pas un marché idéal pour le développement du bio : le taurillon le standard actuel ne sera pas remplacé par un taurillon bio, un standard bio.
2. **Trop d'environnement et d'écologie** peuvent mettre à mal la filière : Natura 2000 25ha " je suis alors non autonome".
3. La séparation des filières alors que **le bovin bio profite à tous**.
4. La difficulté pour les **bouchers d'accéder au BIO** : B2B limité. certification avec % sur les volumes transformés, aucun subside. Laissés pour compte.

6. Analyse TOWS du développement de la filière

Associée à cette analyse SWOT conduite avec le secteur, l'outil TOWS et sa méthodologie a permis de tirer des actions directement liées aux forces, opportunités, faiblesses et menaces exprimées. Cette méthodologie permet notamment de définir des actions dont les acteurs ont la capacité d'entreprendre, pour soit concrétiser des opportunités, soit rendre la filière moins vulnérable.

Analyse TOWS

		Facteurs internes	
		Forces	Faiblesses
Facteurs externes	Opportunités	<p>Concrétiser les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration de viande bio wallonne locale dans les boucheries, l'HoReCa et transformateurs dans la restauration Hors domicile (collective et ou payante) - Décentraliser la promotion des viandes bovines bio. Permettre aux éleveurs de diffuser leurs connaissances auprès des particuliers et professionnels - Promouvoir la production de légumineuses & fourrages grossiers de qualité pour les élevages bovins BIO. 	<p>Améliorer pour exploiter les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'éleveur bovin bio et ses connaissances dans la formation bouchère, commerce de viande - Former les magasins spécialisés sur le bovin BIO, sa nécessité et ses qualités éco-logiques (biodiversité, environnement, climat, ...) - Initier la formation d'un collectif représentant la viande bovine bio wallonne (sans concurrence aux activités de commerce actuelle), permettant plus d'échange, de partage, de cohésion et de renforcement de la filière
	Menaces	<p>Se protéger, transformer menaces en opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les projets innovants dans tous les segments de distribution et construire un marché spécifique à la viande bovine bio - Développer le lien éleveurs - associations écologistes pour des décisions, du lobbying en faveur d'un mieux d'ensemble. Développer les liens bovin - fumier, bovin - prairie utiles aux enjeux agricoles et climatiques actuels. - Soutenir le secteur boucher dans l'accessibilité au label et aux éleveurs bovins BIO 	<p>Minimiser, rendre moins vulnérable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une formation bouchère spécifique aux viandes bovines biologiques - Développer une communication spécifique ciblée autour de la viande bovine BIO d'origine locale au sein des magasins certifiés BIO - Définir un cycle court de révision du plan filière bovin bio et proposer un environnement favorable à la création, l'innovation, l'essai-erreur dans le développement de nouvelles filières autonomes

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2030

1. Méthodologie

Plusieurs approches ont donc été combinées pour proposer un scénario de développement réaliste à l'horizon 2030 pour le développement de la filière.

OBJECTIF DU PLAN BIO 2030 ET APPROCHE « PANIER BIO »

Le plan BIO 2030 ambitionne d'atteindre 30% de la SAU en BIO d'ici 2030. Pour ce faire, la production totale actuelle bio doit être multipliée par 2.5 (prairies comprises).

Le plan ambitionne également la **certification de 4720 producteurs** d'ici 2030. Cet objectif a été traduit en chiffre d'affaires puis en une valeur consommateur "panier bio". Cette valeur représente le budget que chaque wallon devrait dépenser en produits bio/mois pour atteindre l'objectif de doublement des surfaces bio d'ici 2030. Elle est estimée à 39€/mois/habitant.

Nous avons précisé cette valeur consommateur en la découpant par catégorie de produits (volailles, viande bovine charcuterie etc.) en utilisant les chiffres de consommation bio 2022 (dépenses moyennes/an/habitant issus de l'Observatoire de la consommation de l'APAQ W).

Tableau 7 : Dépenses bio à l'horizon 2030 par habitant et au niveau de la région wallonne

	Dépenses BIO/hab. 2030	Dépenses BIO en RW 2030
Viande bovine	22,3 €	180.003.025 €

De cette valeur, sont déduits des équivalents en unité de production (ici le nombre d'animaux à produire en 2030) pour répondre aux besoins des consommateurs.

Tableau 8 : Besoins en volumes de production (kg) équivalents aux dépenses BIO en RW en 2030

	Prix unité (valeur consommateur) 2022	Equivalent volume vendu en 2030	Coefficient de transformation	Equivalent volume de production 2030
Viande bovine	20,6 €	8.747.571 Kg	0,385	33.912 bovins engraisés

CALCUL DES BESOINS POUR LA PRODUCTION VIANDE BOVINE BIO EN 2030

Les besoins ont été recalculés pour correspondre aux besoins de consommation en 2030 selon les mêmes méthodes utilisées dans la partie précédente pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan Bio 2030.

Tableau 9 : Besoins en hectares de céréales et oléoprotéagineux pour l'engraissement des bovins par an en 2030

	Nombre de bovins à engraisser par an en 2030	Besoin en concentrés à base de COP (ha/unité de production)	Equivalent surface (ha) COP
Bovins à engraisser	33.912	0,06	2.035 ha

Suivant la même méthode que pour le cheptel de production actuel, il est estimé que la demande en viande bovine bio d'ici 2030 nécessitera 33.912 bovins viandoux, toutes catégories confondues. Les objectifs "Marché" de production en termes de cheptel se traduisent par une augmentation du nombre d'animaux certifiés bio de 30%, soit une surface de céréales et protéagineux pour l'engraissement de 2.035 ha.

Tableau 10 : Besoins en hectares de prairies pour la production bovine par an en 2030

Nombre de bovins à engraisser par an en 2030	Coefficient du nombre de bovins à élever	Equivalent du nombre de bovins à élever en 2030	Chargement
33.912	1,68	56.972 ugb	28.486 ha

En 2022, la surface de prairie pour la filière biologique était de 68.198 ha¹⁹. Atteindre les objectifs de 2030 nécessiterait une augmentation du cheptel de 30%, soit 8.785 vaches viandeuses supplémentaires.

Tableau 11 : Besoins en éleveurs pour le cheptel bovin viandeux en 2030

Equivalent du nombre de bovins élevés en 2022	Nombre d'éleveurs en Wallonie en 2022	Equivalent du nombre de bovins à élever en 2030	Cible du nombre d'éleveurs bovins viandeux en 2030
42.213 ugb	706	56.972 ugb	953

Pour atteindre ce cheptel, le nombre d'éleveurs de bovins viandeux (à cheptel par éleveur équivalent) devrait progresser à 953, soit la conversion de 247 nouveaux éleveurs.

Tableau 12 : Estimation du volume de viande bovine vendue en 2022

Nombre de vaches allaitantes en 2022	Coefficient du nombre de bovins élevés	Nombre de bovins élevé en 2022	Part de bovins engraisés en bio en 2022	Nombre de bovins engraisés en bio en 2022	Poids moyen d'un bovin (kg)	Coefficient de transformation	Volume vendu en 2022 (kg)
25.127	1,68	42.213	25%	10.553	670	0,385	2.722.146

Actuellement, seulement 25% du cheptel est engraisé en bio, soit 2.722 tonnes de viandes bovines bio. Pour atteindre 8.748 tonnes d'ici 2030, le nombre de bovins engraisés doit être multiplié par 3,2, portant la part d'engraisement du cheptel total à près de 60%.

Tableau 13 : Nombre de bovins engraisés en bio en 2022 par éleveur naisseur-engraisé

Nombre d'éleveurs en Wallonie en 2022	Part d'éleveurs de type naisseur-engraisé	Nombre d'éleveurs de type naisseur-engraisé	Nombre de bovins engraisés en bio en 2022	Nombre de bovins engraisés par éleveur naisseur-engraisé
706	38%	268	10.553	39,38

Pour comprendre le nombre d'éleveurs actifs, il faut d'abord connaître combien pratiquent le naisseur-engraisé et combien de bovins sont engraisés par éleveur.

Tableau 14 : Besoins en éleveurs naisseur-engraisés en 2030

Cible du nombre de bovins engraisés en bio en 2030	Nombre de bovins engraisés par éleveur naisseur-engraisé	Nombre d'éleveurs naisseur-engraisé en 2030
33.912	39.38	861

Si le nombre de bovins engraisés par éleveur naisseur-engraisé reste constant, il faudra recruter et motiver 593 nouveaux éleveurs spécialisés en engraisement tout en maintenant l'activité des 268 actuels.

INTEGRATION DES AMBITIONS DU PLAN STRATEGIQUE BOVIN VIANDE (BIO ET NON BIO) DU COLLEGE DES PRODUCTEURS

Pour finir, les ambitions dégagées dans le cadre de ce plan devront être en accord avec les ambitions des plans stratégiques déjà établies par le Collège des Producteurs pour rester cohérents par rapport à la trajectoire envisagée en bio et conventionnel dans chaque secteur.

¹⁹ Biowallonie, Chiffres du bio 2022

L'ambition fixée dans le plan viande bovine (bio et conventionnel) est de ralentir la diminution de cheptel à 10% et d'arriver en 2030 avec 208 890 vaches allaitantes en région wallonne. Cette baisse de 10% est à mettre en parallèle avec les projections de l'évolution de la consommation qui devraient diminuer de presque 10% d'ici 2030 selon la CE. Le plan préconise de favoriser le développement des modèles de production de type "naisseur-engraisseur" en Wallonie, ce qui permettrait de limiter le transport d'animaux vivants (normes de plus en plus contraignantes), d'améliorer la rémunération des éleveurs, de donner aux éleveurs une meilleure maîtrise de la qualité de la viande (finition) et donc de construction de filière de qualité différenciée et de valoriser notre territoire agricole (valorisation des ressources prairiales et de concentrés produits régionalement).

2. Objectifs de développement pour la filière viande bovine bio

Le défi majeur de la filière viande bovine bio est de stimuler le renouvellement générationnel et susciter l'intérêt et le développement des métiers de la filière. Aider à la mise en place d'un cadre solide pour guider les efforts visant à renforcer la production bio au sein de la filière viande bovine. Ils mettent l'accent sur l'importance de l'attrait économique, de l'accès au marché, de l'innovation et de la coopération pour assurer un avenir prospère à cette filière.

Pour ce faire, il est indispensable de travailler sur l'aval de la filière en développant les aspects économiques, y compris le prix, l'accès au marché, et bien d'autres éléments clés. En effet, le succès de la filière viande bovine biologique repose non seulement sur la production mais également sur la manière dont ces produits parviennent aux consommateurs.

L'aspect économique : Tout d'abord, il est essentiel de veiller à ce que les produits de la filière viande bovine biologique soient compétitifs sur le plan économique. Cela signifie garantir que les prix restent abordables pour les consommateurs tout en permettant aux producteurs de réaliser des bénéfices justes. Cela peut nécessiter des mécanismes de soutien ou des incitations financières pour les acteurs de la filière, tout en sensibilisant les consommateurs aux avantages des produits biologiques.

L'accès au marché : Il est tout aussi crucial de faciliter l'accès des produits biologiques au marché. Cela implique de promouvoir la distribution des produits biologiques dans les circuits de vente au détail, les restaurants et les institutions alimentaires. Il peut être nécessaire d'établir des partenariats stratégiques avec les acteurs de la distribution pour élargir la présence des produits biologiques et sensibiliser les consommateurs à leurs avantages.

La qualité et la traçabilité : Un autre aspect à ne pas négliger est la garantie de la qualité et de la traçabilité des produits biologiques. Les consommateurs recherchent des produits de qualité, et il est important de maintenir des normes élevées en matière de production, de certification et de suivi. La traçabilité des produits biologiques rassure les consommateurs quant à l'origine et aux pratiques de production des produits.

La sensibilisation et l'éducation : Enfin, pour stimuler la demande pour les produits de la filière viande bovine biologique, il est essentiel d'investir dans la sensibilisation et l'éducation des consommateurs. Les campagnes d'information sur les avantages des produits biologiques en termes de santé, d'environnement et de bien-être animal peuvent contribuer à accroître la demande.

En travaillant sur ces aspects économiques et en développant des stratégies pour renforcer l'aval de la filière, nous pouvons concrètement envisager le plan suivant :

- Stabiliser le cheptel actuel en augmentant la part de marché dans l'ensemble des segments de distribution et atteindre 10% de part de marché total en volume. Cet objectif vise à maintenir le nombre d'animaux d'élevage bovin bio à un niveau stable tout en augmentant la part de marché de la viande bovine bio dans l'ensemble des canaux de distribution (comme les supermarchés, les marchés locaux, etc.). L'objectif est d'atteindre une part de marché totale de 10% en volume, ce qui signifie que 10% de la viande bovine consommée dans la région devrait être bio.

- Accélérer le renouvellement générationnel des métiers de la filière et viser 50% d'éleveurs qui pratiquent l'engraissement parmi les éleveurs bio d'ici 2030. Cet objectif vise à encourager le rajeunissement de la main-d'œuvre dans le secteur de l'élevage bovin bio en Wallonie. Il cherche à augmenter le nombre d'éleveurs bio qui pratiquent l'engraissement des animaux, en visant à ce que 50% des éleveurs bio se lancent dans cette pratique d'ici 2030. Cela pourrait contribuer à accroître la participation à la dynamisation de la filière. "j'engraisse, je vends" à ne pas confondre avec la vente directe mais plutôt à la participation à la commercialisation des carcasses.

- Susciter et consolider une demande en viande bovine bio wallonne aujourd'hui timide et favoriser l'entrée de nouveaux acteurs de transformation dans la filière pour atteindre un taux de pénétration de 25%. Cet objectif cherche à stimuler la demande de viande bovine bio en Wallonie, augmenter le catalogue produit dans les magasins spécialisés qui est actuellement faible. Il vise à rendre la viande bovine bio plus attrayante pour les consommateurs et à encourager davantage d'acteurs de transformation (comme les abattoirs et les transformateurs de viande) à s'impliquer dans la filière, à promouvoir la viande bovine bio et à la rendre plus accessible sur le marché.

PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs de développement, les actions prédéfinies dans le cadre du plan BIO 2030 ont été priorisées et orientées de manière à répondre aux besoins spécifiques de la filière.

Il est proposé de concentrer les moyens sur 7 leviers d'action que sont 1) Réglementation, 2) Information, 3) Accompagnement, 4) Enseignement et Formation professionnelle, 5) Promotion, 6) Recherche et 7) Innovation.

Les actions ainsi que leurs orientations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Ci-après les actions sont détaillées par levier d'action.

PLAN STRATÉGIQUE VIANDE BOVINE BIO			PLAN BIO 2030
ETAT DES LIEUX	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
Il n'y a pas assez de jeunes et de reprises pour envisager un changement important au sein de la filière.	Axe N°1 : Accélérer le renouvellement générationnel des métiers et augmenter l'attrait aux métiers de la filière viande bovine biologique Accélérer la mise en place d'une filière jeune, dynamique avec des acteurs entrepreneurs et innovants	<p>- Évaluer annuellement la progression de cette action avec l'implémentation et la récolte de nouveaux indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un nouvel indicateur avec les données récoltées des OCs concernant les bovins finis en bio et rapporter cette donnée annuellement dans les Chiffres du bio de Biowallonie. • Vérifier que les indicateurs 'emploi & apprenant' dans les différents métiers de la filière sont mis en place et récolter ces données pour suivre le développement de cette action. 	1_L1 - Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie [SPW ARNE DEMNA DAEA]
		<p>- Minimiser les freins à l'installation, au démarrage de l'entreprise et à la certification.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outre l'activité de formation sur la réglementation bio, former le corps enseignant et les apprentis bouchers-charcutiers aux principes élémentaires agricoles leurs permettant de comprendre l'intérêt d'une agriculture biologique (lien au sol, charge UGB à l'hectare, alimentation, l'âge d'abattage, ...) • Développer, tenir à jour et diffuser un inventaire centralisé de l'offre de formations et de stages en production biologique et décentraliser les points d'accès à la formation. Identifier dans le cursus de formation actuel de boucherie-charcuterie pour y proposer la spécificité de l'agriculture biologique. 	<p>18_L6 - Généraliser la prise en compte du mode de production biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle [SPW ARNE DDRC Prestataire « Formation bio »]</p> <p>20_L6 - Communiquer sur l'offre de formation en production biologique [Prestataire « Formation bio »]</p>

		<p>- Améliorer l'image sociale, le statut du métier au sein de la société citadine, rurale, agricole, économique ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la promotion des compétences et savoir-faire des opérateurs bovins bio wallons • Soutenir les campagnes promotionnelles des métiers intermédiaires à la filière (engraisseur, chevilleur, boucher) en pénurie (FOREM, ...). 	<p>20_L6 - Communiquer sur l'offre de formation en production biologique [Biowallonie]</p> <p>25_L7 - Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons [APAQ-W]</p>
		<p>- Financer un projet permettant d'identifier et de trouver des solutions pour faciliter l'accès au métier éleveur-engraisseur bovin bio</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les solutions déjà mises en œuvre en Wallonie, en Flandre et dans d'autres pays européens, et • proposer de nouvelles pistes de solutions techniques ou réglementaires. • mettre en place des conseillers et former sur la mise en place de ces initiatives. 	<p>4_L2 - Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace [SPW ARNE DDRCB DQBEA : CCAB, concertation suprarégionale, initiatives réglementaires régionales]</p> <p><i>1. Rédaction d'un mémo du Collège des Producteurs "Obligation d'accès à l'extérieur pour les bovins bio", Mai 2024, suite à une enquête commandée par la Socopro, réalisée par Biowallonie et financée par la région Wallonne sur l'évaluation de la gestion de troupeaux bovins allaitants et des aménagements des bâtiments à entrevoir en adéquation avec les réalités des éleveurs bovins Bio wallons et par rapport à la législation qui prévaut en Wallonie</i></p> <p>28_L8 - Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets [SPW ARNE DDRCB DRD]</p> <p><i>2. Lancement d'un projet de recherche participative du CRA-W avec Biowallonie et des partenaires Luxembourgeois en vue de soutenir les filières de viande bovine bio au travers de pratiques innovantes et durables au Luxembourg et en Wallonie [Projet FEADER]</i></p>
PLAN STRATÉGIQUE VIANDE BOVINE BIO			PLAN BIO 2030
ETAT DES LIEUX	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
Il n'y a pas d'accès à la viande	Axe N°2 : Rendre accessible la viande bovine bio et wallonne auprès du consommateur		

<p>biologique. La filière n'est pas suffisamment structurée pour permettre l'achat "facile" en viande bovine bio.</p>	<p>Développer, créer un marché, que la quantité actuellement demandée soit la quantité fournie. Permettre aux jeunes acteurs de développer et d'embrasser de nouvelles opportunités de marché</p>	<p>- Développer des filières professionnelles et autonomes répondant à tous les segments de commercialisation, en favorisant l'innovation, l'essai-erreur, la prise de risque, les rencontres entre professionnels et la diffusion des modèles économiques existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir les cahiers des charges (standards de qualité à minima) spécifiques en viande bovine bio pour chaque grande distribution et diffuser auprès du secteur en invitant les éleveurs à se regrouper pour motiver l'engraissement et constituer une base suffisamment solide pour imaginer organiser l'approvisionnement de l'enseigne. • Multiplier le regroupement d'éleveurs pour faciliter l'accompagnement au développement en bio. Favoriser la délégation et la coordination des activités d'encadrement économiques avec les associations agricoles encadrantes publiques et privées. • Multiplier et développer la participation et la diffusion des événements professionnels commerciaux spécifiques aux filières viandes en favorisant l'intégration du label et de ses acteurs. Inclure les bouchers et restaurateurs non certifiés à la rencontre d'éleveurs bio pour faire évoluer leurs intérêts autour du label. • Collecter et rassembler les modèles économiques existants de partage du risque de l'entier (équilibre carcasse, équilibre de la production, équilibre de prix, etc.) 	<p>13_L4 - Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio [Biowallonie]</p> <p>2. <i>Avec l'appui de l'interface Producteurs-Distributeurs de la fiche 203 PRW et le travail mis place entre l'Unab, la FWA, Biowallonie, le Collège des Producteurs et les centrales de grandes et moyennes surfaces pour développer la concertation de filière et l'augmentation du catalogue de produits bio au sein de leurs rayons, le plan stratégique de développement de la filière a émis le souhait de publier les attentes et besoins des centrales en viande bovine bio (standards de qualité, cahier des charges, etc) afin d'inviter la jeune génération d'éleveurs repreneurs des exploitations agricoles à investir dans l'engraissement bovin bio et se regrouper au sein de coopératives et groupements existants : Delhaize OK, Carrefour et Colruyt en cours, Intermarché, Aldi et Lidl à réaliser. Belbeef souhaite s'impliquer dans la démarche.</i></p> <p>10_L4 - Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique [Biowallonie]</p> <p>3. <i>Intégration des enjeux de la filière biologique dans le projet d'encadrement des éleveurs wallons souhaitant développer l'engraissement de leur bovins en partenariat avec Elévéo [Réf Fiche 203 PRW], Au titre de contribution au plan de la filière bovine bio, le levier participera également à améliorer le niveau de commercialisation des bovins bios élevés et engraisés en Wallonie ; point critique de ce segment.</i></p> <p>12_L4 - Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio [Biowallonie ; APAQ-W]</p> <p>32_L9 - Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques [SPW ARNE DDRCB DQBEA (via prestataires)]</p>
---	---	---	--

		<p>- Evaluer le coût de certification des maillons de la filière et faciliter l'accès au label et à sa plus-value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compiler l'ensemble des coûts de certification sur l'ensemble de la filière et identifier les éléments disponibles pour simplifier son accès et la plus-value auprès de la clientèle directe des acteurs concernés. 	<p>8_L3 - Informer les professionnels bio (actuels et à venir) [Biowallonie]</p> <p>4. <i>Analyse en cours concernant les coûts de certification sur la filière au sein du projet RWPAC en partenariat avec TRAME et Natagriwal. Analyse de la réglementation en vigueur et comparaison de la réglementation wallonne, versus le texte européen original et la mise en application des autres États membres.</i></p>
PLAN STRATÉGIQUE			PLAN BIO 2030
ETAT DES LIEUX	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
La filière bovine bio ne possède pas assez de soutien extérieur à sa propre filière.	Axe N°3 : Installer la filière dans une dynamique soutenant la coopération et l'innovation		
	Développer un modèle agroalimentaire qui allie des valeurs environnementales, sociales et économiques.	<p>- Créer une identité qui met en valeur la diversité des modèles tout en renforçant les coopérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'image de l'élevage bovin biologique. Encourager la promotion de la filière via les autres filières agricoles (grande culture, maraîchage) et les magasins spécialisés bio, précisant la nécessité de l'élevage (fumier, intérêt des prairies, biodiversité, etc.). 	<p>22_L7 - Renforcer l'identité du bio wallon dans les actions de promotion [APAQ-W]</p>
		<p>- Développer l'innovation et la création de nouveaux modèles de coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accompagnement économique des (micro-) filières et l'innovation dans l'association des débouchés et des éleveurs dont les besoins coïncident (géographie, équilibre carcasse, etc.) • Collecter et rassembler les modèles économiques existants de partage du risque de l'entier (équilibre carcasse, équilibre de la production, équilibre de prix, etc.) 	<p>13_L4 - Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio [Biowallonie]</p> <p>28_L8 - Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique [CRA-W]</p> <p>5. <i>Implication du Collège des producteurs dans le comité stratégique SPoT et le groupe opérationnel de recherche d'alternatives à la production de veau blanc en Wallonie, notamment le projet GO-VEAUX.</i></p> <p>32_L9 - Explorer les pistes d'amélioration du système de</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir à travers l'ensemble de ces solutions des phases de test afin d'envisager une évolution d'ordre systémique pour la filière. 	qualité et des modes de production et de consommation biologiques [SPW ARNE DDRCB DQBEA (via prestataires)]
--	--	--	--

Les projets listés en bleu correspondent aux projets hors cadre du plan BIO répondant à l'action en question.

*Les actions **en gras** ont été priorisées par le comité de concertation du plan bio.*

Ces différentes actions doivent s'envisager comme une combinaison d'investissements nouveaux et d'orientation ou de renforcement d'investissements existants en Wallonie. Chacune des fiches suivantes précise le contexte et reprend les orientations proposées pour chaque action préalablement définie dans le cadre du plan bio 2030.

Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie (1_L1)

Levier Monitoring et Planification	OO1 - Disposer d'une méga base de données centralisée permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie
Contexte	L'ensemble des travaux d'étude concernant la filière viande bovine bio ne permet pas de connaître le nombre de bovins engraisés sous label biologique. L'engraissement des bovins en bio est assuré soit par des éleveurs-engraisseurs soit par des engraisseurs certifiés bio. Le nombre de bovins nés bio et engraisés pourrait être calculé via un croisement de données récoltées par les organismes de contrôle biologique et l'ARSIA. En suivant le numéro de boucle et le numéro de troupeau, nous pouvons identifier les déplacements des bovins : « bovin vers l'abattage » (99% engraisé, il n'y a pas lieu d'abattre un bovin de type racial viandeux non fini) et « bovin vers nouvelle exploitation » (donc engraissement). Connaissant les exploitations d'engraissement bio, il semble donc possible de connaître le nombre de bovins nés, élevés en bio et engraisés ainsi que le nombre de bovins engraisés en bio par an. Cette action permettrait de suivre un indicateur important de ce plan sans alourdir les tâches administratives des éleveurs bovins bio.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, collecter, traiter et diffuser les données clés relatives au bio - Rationaliser la collecte et le traitement des données - Exploiter pleinement les données disponibles
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir un diagnostic et assurer une coordination 2) Organiser la collecte des données 3) Traiter les données (développements informatiques) 4) Exploiter pleinement les données (rapportage)
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir un diagnostic et assurer une coordination [SPW ARNE DEMNA DAEA] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Organiser la collecte des données [SPW ARNE DEMNA DAEA] <i>Récolter les données de l'ARSIA et des OCs concernant le numéro de boucle/de troupeau suivi de ses déplacements « bovin vers abattage » et « bovin vers exploitation » (reprenant un nouveau numéro de troupeau)</i> 3) Traiter les données (développements informatiques) [SPW ARNE DEMNA DAEA] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 4) Exploiter pleinement les données (rapportage) [Biowallonie] <i>Avec les nouvelles données récoltées auprès des OCs et l'ARSIA via l'administration, comparer dans le rapportage « chiffres du bio » de Biowallonie le nombre de bovins nés bio et engraisés bio. Permettant ainsi une meilleure comparaison avec les chiffres de l'observatoire de consommation de l'APAQ-W</i>

Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)

Réglementation	OO3 - Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme
Contexte	Le nouveau règlement bio (EU 2018/848) exige que les bovins aient accès à un parcours extérieur, supprimant ainsi la dérogation de 3 mois pour les bovins mâles de plus d'un an, ce qui pose des problèmes pour les éleveurs wallons. Les éleveurs sont confrontés à des enjeux de sécurité (agressivité accrue des mâles), techniques (baisse de rendement due au changement de régime alimentaire) et économiques (coûts d'aménagement des bâtiments pour un accès extérieur). Le plan stratégique de développement du secteur bovin bio en Wallonie prône l'engraissement, valorisant ainsi l'élevage et la labellisation bio.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation avec le secteur bio wallon pour que la réglementation intègre tant que possible ses préoccupations - Compléter le cadre réglementaire européen par des initiatives régionales de manière à rendre le système de qualité bio plus complet et plus efficace
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio 2) Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio [Socopro : GT « Législation »] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) [SPW ARNE DDRCB DQBEA : CCAB, concertation suprarégionale, initiatives réglementaires régionales] <i>En s'inspirant des délais adoptés par la France (2027-2028), cette action viserait à alerter les autorités sur les défis techniques, économiques et de sécurité, afin de garantir une transition viable pour le secteur. Une période de battement permettrait de trouver des solutions structurelles sans compromettre les modèles de production actuels et les investissements déjà réalisés par les éleveurs.</i> 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen [SPW ARNE DDRCB DQBEA : CCAB, concertation suprarégionale, initiatives réglementaires régionales] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i>

- 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations [**SPW ARNE DDRCB DQBEA : CCAB, concertation suprarégionale, initiatives réglementaires régionales**]

Pas d'orientation envisagée pour cette action

Informers les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)

Levier Information	OO4 - Informer de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio
Contexte	<p>Les publications professionnelles de la filière de la viande mettent souvent en avant des produits comme la viande hachée, principalement valorisés par la grande distribution, au détriment de l'élevage bio wallon. Cela crée un déséquilibre dans la valorisation des carcasses et une sous-monetisation de la viande bovine biologique. La filière bovine est longue et complexe : éleveur naisseur, engraisseur, marchand, abatteur, atelier de découpe primaire, boucher, revendeur, et consommateur. Les maillons éloignés de l'éleveur, notamment les bouchers et les revendeurs, sont souvent déconnectés des principes de l'agriculture biologique, en raison de la rareté des formations permettant une immersion chez l'éleveur pour comprendre les enjeux environnementaux et économiques. Cette déconnexion entre l'éleveur et le consommateur limite la capacité à entreprendre dû à des changements d'habitudes de consommation chez l'un et à reconnaître l'importance de l'élevage bovin bio dans la transition écologique chez l'autre.</p> <p>Pour reconnecter le consommateur aux enjeux de l'éleveur et assurer une meilleure compréhension de l'agriculture biologique par tous les maillons de la chaîne, il est essentiel d'informer et de sensibiliser chaque acteur. La stratégie vise à diffuser une information complète et actuelle sur le bio, en utilisant divers canaux pour atteindre les professionnels et les sensibiliser aux enjeux et bénéfices de la filière bovine bio. Les leviers prioritaires incluent la construction d'une base d'information exhaustive et sa diffusion via des publications professionnelles externes, des événements, et des médias numériques.</p>
Objectifs spécifiques	- Construire et diffuser, par le biais de différents canaux de communication tenus à jour, une information complète et actuelle à destination des professionnels du bio (actuels et à venir)
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels 2) Diffuser cette information auprès des professionnels
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels [BIOWALLONIE] <i>Rassembler des données et des études récentes sur les avantages environnementaux, économiques et sociaux de la filière bovine bio. Créer des supports pédagogiques variés (livrets, fiches thématiques, articles) qui expliquent les enjeux de chaque étape de la filière, de l'élevage à la consommation.</i> 2) Diffuser cette information auprès des professionnels [BIOWALLONIE] <i>Publier régulièrement des articles dans des revues professionnelles externes pour toucher un large public de professionnels de la viande, en mettant en avant les bénéfices de la viande bio et les besoins de la filière. Développer un site ou des pages internet dédiées aux professionnels, proposant des ressources, des actualités, et des témoignages sur la filière bovine bio. Maintenir une présence active sur les réseaux sociaux professionnels, en partageant régulièrement des contenus informatifs et engageants sur la</i>

filière bio.

Une attention particulière est accordée :

L'information récoltée et diffusée à destination des professionnels couvre notamment :

- pour les aspects techniques : les bonnes pratiques en matière d'alternatives aux pesticides, d'autonomie en intrants, de cohabitation bio/conventionnel, etc.
- pour les aspects réglementaires : les démarches de la certification, le nouveau règlement européen et les interprétations réglementaires wallonnes, le cahier des charges à respecter par secteur de production, les produits autorisés, les sanctions en cas de violation du règlement, etc.
- pour les aspects économiques : les coûts de la certification, les aides financières et les dispositifs de financement disponibles (spécifiques au bio ou non), les débouchés, etc

Remarque : Pour les aspects non spécifiques au bio, un renvoi vers les organismes compétents, clairement identifiés, est réalisé de manière transversale : l'intérêt à avoir une activité entièrement bio (tout en reconnaissant le choix des opérateurs pour une conversion progressive).

Des campagnes d'information spécifiques sont périodiquement organisées en mobilisant les canaux de communication adéquats. Celles-ci visent notamment :

- la certification des producteurs respectant dans les faits le cahier des charges bio mais non certifiés ;
- la certification au niveau de la restauration collective (et commerciale).

Pour le choix des thématiques traitées au niveau de la transformation (articles de la revue professionnelle, fiches, etc), une priorité est donnée aux sujets qui favorisent l'accroissement de l'utilisation des matières premières wallonnes (par exemple : les céréales/farines bio régionales).

Dans les canaux de communication non spécifiques au bio (articles dans les publications professionnelles externes, événements et émissions « généralistes »), l'accent est mis sur les valeurs et le caractère accessible du bio.

Encourager et faciliter la conversion des opérateurs en production biologique (10_L4)

Levier Accompagnement	OO5 - Sensibiliser et accompagner les opérateurs dans leur conversion / développement en production biologique
Contexte	<p>On estime à 700 éleveurs Bio wallon possédants une exploitation dite allaitante. Seuls 38%, soit 270 éleveurs seraient définis en tant qu'éleveur-engraisseur. Seulement 25% de leur production serait engraisé en Bio²⁰, le reste vendu à l'état maigre pour répondre à la demande conventionnelle dirigée par un équilibre offre/demande en viande hachée fragile (avec un prix fini pour la viande hachée très élevé).</p> <p>L'ambition du plan souhaite revoir ce pourcentage d'éleveurs-engraisseurs à 50% d'ici 2030. Encadrer les 270 éleveurs engraisseurs bovins bio actuels dans le développement de leurs filières commerciales permettrait d'augmenter la part d'auto-valorisation en BIO et susciter l'intérêt d'éleveurs-naisseurs à investir dans l'atelier engraissement en ferme.</p> <p>Un frein important reste le budget associé aujourd'hui à l'encadrement économique des éleveurs bovins bio. L'association au plan de relance, avec le soutien des initiatives comme Mabio et l'Interface Producteurs-Distributeurs paraît nécessaire pour cette action.</p>
Objectifs spécifiques	- Informer, outiller et accompagner les opérateurs conventionnels ou débutants dans leur conversion en bio
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser périodiquement des réunions d'information et des visites collectives sur la conversion bio 2) Élaborer, tenir à jour et diffuser des check-lists d'auto-contrôle 3) Accompagner de manière personnalisée les exploitations / entreprises en phase de conversion / développement en bio
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser périodiquement des réunions d'information et des visites collectives sur la conversion bio [Biowallonie] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Élaborer, tenir à jour et diffuser des check-lists d'auto-contrôle [Biowallonie] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 3) Accompagner de manière personnalisée les exploitations / entreprises en phase de conversion / développement en bio [Biowallonie] <i>Favoriser le regroupement d'éleveurs pour faciliter l'accompagnement au développement en bio. Favoriser la délégation et la coordination des activités d'encadrement économiques avec les associations agricoles encadrantes publiques et privées.</i>

²⁰ Biowallonie, Étude Sectorielle : la filière viande bovine bio wallonne, Août 2021

Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)

Levier Accompagnement	OO6 - Accompagner le développement de filières bio régionales
Contexte	<p>Relocaliser et augmenter la part de bio dans notre consommation de viande bovine résulte principalement dans la stimulation du marché et le développement de l'accès à l'offre wallonne existante.</p> <p>Doubler les parts de marché (tous segments confondus) permettrait de créer un appel d'air et faciliter la prise de risque des éleveurs à engraisser davantage leurs bovins en BIO. La proposition d'orientation de l'action d'encadrement économique pourrait se situer en priorité en aval de la filière.</p> <p>Quid des acteurs mixtes ou non certifiés Bio qui achètent Bio. La certification Bio vient en finalisation du processus de transition au niveau de la transformation. Ce sont les acteurs non certifiés qui cherchent aujourd'hui qui sont les opérateurs bio.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les échanges économiques entre les opérateurs bio wallons - Rapprocher l'offre et la demande régionales en matières premières bio
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B 2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertoriant l'offre en matériel biologique de reproduction 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des événements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B [Biowallonie] <i>Publier et permettre sa diffusion dans des critères de recherche autres que le bio. Favoriser la diffusion de cette liste dans des outils d'information ou de promotion spécifiques aux métiers de distribution de la filière bovine.</i> 2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertoriant l'offre en matériel biologique de reproduction [SPW ARNE DDRCB DQBEA] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des événements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres [Biowallonie / APAQ-W] <i>Aider la multiplication, la participation et la diffusion des événements professionnels commerciaux spécifiques aux filières viandes en favorisant l'intégration du label et de ses acteurs. Il semble que de nombreux bouchers non certifiés travaillent la viande bovine biologique. Il peut être intéressant de les ajouter dans le répertoire B to B, mais aussi et surtout inclure aux événements pour faire évoluer leurs intérêts autour de la certification, du label, etc. Permettre aux associations encadrantes de présenter aux</i>

acheteurs les différents modèles d'approvisionnement pour les acheteurs professionnels et producteurs.

- 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale [**SPW ARNE DDRCB DQBEA**]
Pas d'orientation envisagée pour cette action

Focus particuliers :

Tous les modes de commercialisation sont considérés (circuits courts et circuits longs).

De manière générale, une attention particulière est accordée :

- à l'exploitation des débouchés (potentiels) offerts par la restauration collective ;
- au renforcement de l'utilisation des matières premières produites au sein de la Région par les entreprises de transformation wallonnes (par exemple : les boucheries, les ateliers de découpe, les abattoirs).

Pour les outils de marché, une attention particulière est accordée à l'approvisionnement de la grande et moyenne distribution en produits biologiques régionaux.

Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projets de filières bio (13_L4)

Levier Accompagnement	OO6 - Accompagner le développement de filières bio régionales
Contexte	<p>Pour atteindre les objectifs de 30% de SAU, on considère devoir quintupler notre consommation en viande bovine bio wallonne et atteindre 19,60€ par an et par habitant. Soit une dépense de 45€ par an par ménage wallon.</p> <p>Côté élevage, la capacité de naissance en bovin BIO aujourd'hui est le double de l'ambition définie par ce panier. Le ratio d'engraissement BIO montre un besoin d'augmenter de 1,7 fois pour répondre à cette projection de consommation croissante.</p> <p>Le regroupement – et de producteurs et d'acheteurs paraît indispensable pour subvenir à l'augmentation de la demande et le besoin de fournir une filière de manière régulière.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de production et de commercialisation des opérateurs bio par une mutualisation des moyens - Soutenir des projets structurants entre maillons de la chaîne de valeur alimentaire bio
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accompagner le regroupement d'opérateurs bio 2) Accompagner de manière personnalisée les projets collectifs de (micro-) filières bio
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accompagner le regroupement d'opérateurs bio [Biowallonie] <i>Établir les cahiers des charges (standards de qualité à minima) spécifiques en viande bovine bio pour chaque grande distribution et diffuser auprès du secteur en invitant les éleveurs à se regrouper pour motiver l'engraissement et constituer une base suffisamment solide pour imaginer organiser l'approvisionnement de l'enseigne.</i> 2) Accompagner de manière personnalisée les projets collectifs de (micro-) filières bio [Biowallonie] <i>Favoriser l'autonomie dans l'accompagnement des (micro-) filières. Développer la prise de risque chez les opérateurs et l'innovation dans l'association des débouchés dont les besoins coïncident (géographie, valorisation de l'entier, etc.)</i> <p>Focus particuliers :</p> <p>Le service d'accompagnement bio est ouvert à tous les modèles de production, transformation et/ou commercialisation bio. Le maillon de la transformation fait l'objet d'une attention particulière, avec une priorité accordée aux projets qui s'inscrivent dans les filières bio prioritaires à l'échelle régionale (par exemple : boucheries, meuneries, boulangeries, micro-maltes, etc.).</p>

Généraliser la prise en compte du mode de production biologique dans l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle (18_L6)

Levier Enseignement et Formation	OO8 - Former les(futurs) professionnels du système alimentaire aux spécificités de la production biologique
Contexte	<p>D'après les chiffres obtenus par l'observatoire de la consommation de l'APAQ-W, les boucheries-charcuteries sont un des acteurs de distribution privilégiés pour écouler la viande bovine biologique. L'état des lieux a montré en revanche que le choix du boucher était plus axé sur une race et un type d'animaux que pour le label.</p> <p>Les organismes de formation en boucherie-charcuterie n'offrent pas ou peu la spécificité du métier et le travail des viandes issues de l'agriculture biologique. De manière plus générale, il existe peu d'interactions entre les apprentis bouchers et le monde agricole, ne permettant peut-être pas à la formation d'atteindre un niveau de compréhension suffisant autour du label bio et de l'intérêt du label sur l'élevage et la qualité de la viande.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre de formations en production biologique - Harmoniser les référentiels de formation en production biologique
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser une concertation avec et entre les opérateurs de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle relative aux formations en production biologique 2) Veiller à inclure et soutenir la prise en compte du mode de production biologique dans la formation professionnelle agricole (FPA) organisée par la Région
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser une concertation avec et entre les opérateurs de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle relative aux formations en production biologique [Prestataire « Formation bio »] <i>Outre l'activité de formation sur la réglementation bio, il semble intéressant de former le corps enseignant et les apprentis bouchers-charcutiers aux principes élémentaires agricoles leurs permettant de comprendre l'intérêt d'une agriculture biologique (lien au sol, charge UGB à l'hectare, alimentation, l'âge d'abattage, ...)</i> 2) Veiller à inclure et soutenir la prise en compte du mode de production biologique dans la formation professionnelle agricole (FPA) organisée par la Région [SPW EER DEFP DFP] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> <p>Focus particuliers : Elle couvre les métiers liés aux différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire et principalement la production primaire et la transformation. Les formations qui mettent en exergue la continuité de cette chaîne de valeur sont privilégiées.</p>

Communiquer sur l'offre de formation en production biologique (20_L6)

Levier Enseignement et Formation	OO8 - Former les(futurs) professionnels du système alimentaire aux spécificités de la production biologique
Contexte	<p>Avec une perte de près de 20% des boucheries en 10 ans, la filière peine à maintenir un nombre suffisant d'artisans pour soutenir le développement de la filière, notamment bio. Classée parmi les métiers en pénurie, la boucherie n'attire pas suffisamment de nouveaux candidats, compromettant l'avenir de la filière bovine bio. Entre 2016 et 2021, le nombre d'apprenants en IFAPME a diminué de 40%. Les métiers de la filière bovine bio travaillent en silo, alors que les jeunes souhaitent voir l'impact sociétal de leur métier. Une campagne promotionnelle regroupant l'ensemble des métiers pourrait montrer à quel point la boucherie 2.0 est cruciale pour la transition écologique de nos fermes et d'une consommation responsable.</p> <p>Pour attirer de nouveaux talents dans la filière bovine bio, il est essentiel de montrer l'impact positif de ces métiers sur les enjeux sociétaux et environnementaux. La stratégie vise à créer une campagne de communication intégrée, valorisant la synergie entre les métiers et soulignant l'importance de la boucherie 2.0 dans la transition écologique. Les leviers prioritaires incluent la promotion des formations, l'organisation d'événements, et la production de contenus multimédias engageants.</p>
Objectif spécifique	- Faire connaître l'offre de formation en production biologique
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer, tenir à jour et diffuser un inventaire centralisé de l'offre de formations et de stages en production biologique 2) Soutenir l'organisation d'un salon sur les métiers et les formations en production biologique 3) Réaliser des vidéos promotionnelles sur les métiers / formations en production biologique
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer, tenir à jour et diffuser un inventaire centralisé de l'offre de formations et de stages en production biologique [Prestataire « Formation bio »] <i>Créer une plateforme en ligne centralisant toutes les formations et stages disponibles en production biologique, couvrant l'ensemble des métiers de la filière bovine bio (boucher, naisseur, engraisseur, etc.) et facilitant l'accès à l'information pour les futurs apprentis. Décentraliser les points d'accès à cette plateforme en identifiant et en utilisant les points de départ d'intérêt des jeunes (écoles, centres de formation, réseaux sociaux, etc.), assurant ainsi une large diffusion et une accessibilité accrue. Mettre à jour régulièrement cette plateforme avec de nouvelles offres et opportunités de stages, et la promouvoir via les réseaux sociaux et les sites spécialisés.</i> 2) Soutenir l'organisation d'un salon sur les métiers et les formations en production biologique [Prestataire « Formation bio »] <i>Inviter les acteurs de la filière à co-organiser des événements ou à participer à des événements existants, réunissant les acteurs de la filière bovine bio, les centres de formation, et les entreprises, pour permettre des rencontres directes entre les jeunes et les professionnels. Inclure des ateliers pratiques et des conférences mettant en avant les innovations et les opportunités de carrière</i>

dans la boucherie et la production biologique.

3) Réaliser des vidéos promotionnelles sur les métiers / formations en production biologique

Produire une série de vidéos présentant les différents métiers de la filière bovine bio, en soulignant leur impact positif sur l'environnement et la société. Diffuser ces vidéos sur les plateformes de médias sociaux, les sites de formation, et lors d'événements liés à l'emploi et à l'orientation professionnelle.

Renforcer l'identité du bio wallon dans les actions de promotion (22_L7)

Levier Promotion	OO10 - Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile
Contexte	<p>La consommation de viande bovine bio stagne à 4,42% de part de marché en Wallonie, malgré ses avantages environnementaux tels que l'amélioration de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la pollinisation, et de l'air. Une perception négative persiste parmi les consommateurs, qui associent le bovin à un fort impact climatique. Pourtant, le fumier bovin bio joue un rôle crucial dans la fertilité des sols et le rendement des autres filières agricoles.</p> <p>Pour lever les freins à la consommation de viande bovine bio, nous devons éduquer et sensibiliser le public aux bénéfices environnementaux de l'élevage bio. En communiquant de manière transparente et en mettant en avant la circularité des pratiques agricoles, nous pouvons changer les perceptions négatives. Les leviers prioritaires incluent la création de campagnes de communication percutantes, le renforcement de l'identité visuelle de l'élevage bio, et la valorisation de la production bovine bio dans toutes les campagnes agricoles.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les opérateurs et les produits bio wallons de manière systématique, distincte et uniforme dans les actions de promotion envers les différents publics cibles - Enrichir les visuels de communication sur la production biologique
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcer l'identité graphique utilisée pour les actions de promotion de la production biologique wallonne 2) Développer une base de données images relative à la production biologique wallonne 3) Identifier et valoriser la production biologique dans les campagnes promotionnelles non spécifiques au bio
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcer l'identité graphique utilisée pour les actions de promotion de la production biologique wallonne [APAQ-W] <i>Moderniser les logos et les visuels en intégrant des éléments symbolisant les bénéfices environnementaux de la viande bovine bio (ex. icônes de biodiversité, eau, pollinisation). Créer un guide de style unifié pour tous les supports de communication, assurant une cohérence visuelle et une reconnaissance immédiate de la marque.</i> 2) Développer une base de données images relative à la production biologique wallonne [APAQ-W] <i>Organiser des séances photo sur les fermes biologiques pour capturer des images authentiques et engageantes, illustrant les pratiques durables et les bénéfices pour l'environnement. Créer une plateforme en ligne où les acteurs de la filière bio peuvent facilement accéder et utiliser ces images dans leurs campagnes promotionnelles.</i> 3) Identifier et valoriser la production biologique dans les campagnes promotionnelles non spécifiques au bio [APAQ-W] <i>Intégrer des messages et des visuels mettant en avant la production biologique dans toutes les campagnes agricoles, même celles qui ne sont pas spécifiquement dédiées au bio. Collaborer avec les acteurs des autres filières agricoles pour qu'ils incluent des témoignages et des remerciements envers la contribution de l'élevage bovin bio à leurs propres cultures et rendements.</i>

Focus particuliers :

Il est veillé à diffuser une image moderne, innovante et durable de la production biologique wallonne.

Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)

Levier Promotion	OO10 - Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile
Contexte	<p>Les segments de distribution participent au développement de l'image, de la promotion du bio à des échelles et des moyens différents. La restauration hors domicile touche notamment un public parfois plus large que celui rencontré au sein de l'établissement. Actifs sur les réseaux sociaux, ils jouissent aussi d'une position dans la filière leurs permettant de créer le lien entre différentes caractéristiques de notre alimentation. La caractéristique « expérience » ou « plaisir » notamment que ce segment sait associer – grâce à une communication précise – à un approvisionnement bio et donc une agriculture biologique.</p> <p>Déconstruire les biais cognitifs autour de la consommation ou de l'accès au produit bio n'est pas simple. Contrer l'une des croyances neutralisatrices (« 100% bio », « bio = cher », etc.) peut avoir un effet inverse ou mitigé dû à une communication antagoniste. Montrer la complémentarité entre le bio et d'autres indicateurs des actes « acheter », « cuisiner », « manger », « profiter » semblerait être un levier important pour lever les confusions présentes des consommateurs : « local », « circuit court », « vente directe », « qualité nutritionnelle », etc.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la visibilité des produits et des opérateurs bio wallons - Renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs / transformateurs bio wallons
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques 2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins 3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons 4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques [APAQ-W] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins [APAQ-W] <i>La question des canaux de communication à utiliser est un élément important dans la mesure où les consommateurs occasionnels ou nuls ne sont pas en recherche active d'informations sur le sujet. De leur côté, les producteurs et fabricants auraient également tout intérêt à ne pas se reposer que sur le label bio. Utiliser ou être présents sur des supports de communication génériques touchant un public différent des consommateurs réguliers peut-être intéressant, précisément pour une filière viande bovine bio où les acteurs de distribution s'intéressent en priorité à d'autres critères de promotion, de mise en avant que le label.</i> 3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons [APAQ-W] <i>Les segments boucherie-charcuterie et HoReCa peuvent participer à un effort de promotion décentralisée, à condition qu'ils se fournissent auprès de producteurs bio. La recherche de fournisseurs pour un acteur intermédiaire n'est pas conduite exclusivement</i>

par une demande en bio. En revanche, le bio peut être un critère de qualité résultant d'une initiative de recherche poussée par un souhait de tendreté ou persillé spécifique, d'une race ou d'une qualité agricole différente, etc. Rendre les producteurs bio visibles aux acheteurs par d'autres biais de recherche que le label permettrait de toucher des public non avertis et nouveaux.

4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional **[APAQ-W]**

La filière viande bovine est la seule filière en bio à se retrouver dans une situation où la demande wallonne ne parvient pas à absorber l'offre du territoire. Investir dans une campagne décentralisée, renforçant le rôle d'ambassadeur des acteurs intermédiaires de la filière permettrait d'une part de fidéliser ces acteurs, mais aussi développer de nouveaux marchés. De plus, augmenter le nombre d'apprentis boucher-charcutier contribuerait à renforcer les compétences et à garantir la relève dans ce secteur clé.

Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets (28_L8)

Levier Recherche	OO13 - Développer la recherche en production biologique
Contexte	<p>Les filières viandes ont pour objectif principal de gérer l'équilibre carcasse à travers l'ensemble des types de segment disponibles. La filière viande conventionnelle jouit d'un positionnement national, européen, voire international. Il n'est pas rare de voir des abattoirs et grossistes importer 400 tonnes de viandes d'un pays et exporter cette même quantité la semaine suivante. La filière biologique ne possède pas ces mêmes outils. L'équilibre carcasse est donc l'un des principaux enjeux à gérer en interne à la filière, au niveau régional.</p> <p>D'autant plus dans la filière bovine bio, on assiste à une multiplication des modèles économiques autour de cet équilibre. GVBOB, Cowbio, Beefriend, tous ont dû créer des contrats et modèles économiques spécifiques impliquant plus ou moins fortement le débouché dans la participation autour de cet équilibre. Ces modèles restent fragiles et peu connus des acteurs et du public.</p> <p>Centraliser la compréhension et la comparaison de ces modèles permettrait peut-être d'envisager des évolutions d'ordre systémique de la filière générale et permettre l'innovation, l'essai-erreur et favoriser l'augmentation des parts de marchés.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des projets de recherche agricole et des expertises scientifiques spécifiques à la production biologique à court et à moyen termes - Mobiliser tous les acteurs de la recherche en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Instaurer un appel à projets de recherche agricole récurrent spécifique à la production biologique 2) Mobiliser rapidement une expertise scientifique sur les problématiques d'actualité
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Instaurer un appel à projets de recherche agricole récurrent spécifique à la production biologique [SPW ARNE DDRCB DRD] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Mobiliser rapidement une expertise scientifique sur les problématiques d'actualité [SPW ARNE DDRCB DRD] <i>Collecter et rassembler les modèles économiques existants de partage du risque de l'entier (équilibre carcasse, équilibre de la production, équilibre de prix, etc.)</i> <p>Focus particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de manière transversale : l'établissement de scénarii pour le développement du secteur bio wallon, la création de références spécifiques à la production biologique et la mesure des impacts de la production biologique sur les enjeux sociétaux (d'ordre environnemental, social et/ou économique).

Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique par le biais d'appels à projets (28_L8)

Levier Recherche	OO13 - Développer la recherche en production biologique
Contexte	<p>L'ancien règlement bio prévoyait une disposition permettant de déroger à l'obligation d'accès à l'extérieur pour l'engraissement des bovins. Cette disposition a été supprimée dans le nouveau règlement bio entré en vigueur au 1er janvier 2022. Les bovins à l'engraissement en bio doivent désormais avoir accès à des pâturages ou des espaces extérieurs.</p> <p>Plusieurs retours indiquent que cette évolution réglementaire pose des difficultés pour les agriculteurs concernés : soit au niveau de la gestion du troupeau, soit au niveau de l'aménagement des bâtiments. Le non-respect de cette obligation peut rapidement mener à une suspension de certification des activités. Cette problématique est également identifiée comme un frein au développement de la filière dans le plan stratégique de développement « viande bovine bio » de la Socopro.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des projets de recherche agricole et des expertises scientifiques spécifiques à la production biologique à court et à moyen termes - Mobiliser tous les acteurs de la recherche en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Instaurer un appel à projets de recherche agricole récurrent spécifique à la production biologique 2) Mobiliser rapidement une expertise scientifique sur les problématiques d'actualité
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Instaurer un appel à projets de recherche agricole récurrent spécifique à la production biologique [SPW ARNE DDRCB DRD] <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Mobiliser rapidement une expertise scientifique sur les problématiques d'actualité [SPW ARNE DDRCB DRD] <i>(i) identifier et préciser les difficultés d'adaptation à la nouvelle réglementation chez les éleveurs wallons,</i> <i>(ii) identifier les solutions déjà en œuvre en Wallonie, en Flandre et dans d'autres pays européens, et</i> <i>(iii) proposer de nouvelles pistes de solutions techniques ou réglementaires.</i>

Explorer les pistes d'amélioration du système de qualité et des modes de production et de consommation biologiques (32_L9)

Levier Innovation	OO15 - Améliorer en continu le système de qualité et les modes de production et de consommation biologiques
Contexte	<p>Les filières viandes souffrent ont pour objectif principal de gérer l'équilibre carcasse à travers l'ensemble des types de segment disponibles. La filière viande conventionnelle jouit d'un positionnement national, européen, voire international. Il n'est pas rare de voir des abattoirs et grossistes importer 400 tonnes de viandes d'un pays et exporter cette même quantité la semaine suivante. La filière biologique ne possède pas ces mêmes outils. L'équilibre carcasse est donc l'un des principaux enjeux à gérer en interne à la filière, au niveau régional.</p> <p>D'autant plus dans la filière bovine bio, on assiste à une multiplication des modèles économiques autour de cet équilibre. GVBOB, Cowbio, Beefriend, tous ont dû créer des contrats et modèles économiques spécifiques impliquant plus ou moins fortement le débouché dans la participation autour de cet équilibre. Ces modèles restent fragiles et peu connus des acteurs et du public.</p> <p>Centraliser la compréhension et la comparaison de ces modèles permettra peut-être d'envisager des évolutions d'ordre systémique de la filière générale et permettre l'innovation, l'essai-erreur et favoriser l'augmentation des parts de marchés.</p>
Objectifs spécifiques	- Identifier les améliorations d'ordre systémique à apporter au système de qualité bio et/ ou aux modes de production et de consommations biologiques en vue de leur opérationnalisation au travers des leviers les plus adéquats
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et caractériser les questions / problématiques à améliorer : nature, impact potentiel sur le développement du secteur bio, acteurs concernés, obstacles, etc. et réaliser un benchmark des solutions possibles et/ou mises en œuvre 2) Etudier la faisabilité et définir les étapes et les modalités de la mise en œuvre des solutions retenues (en prévoyant éventuellement des phases test)
Proposition d'orientation pour la filière viande bovine bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et caractériser les questions / problématiques à améliorer : nature, impact potentiel sur le développement du secteur bio, acteurs concernés, obstacles, etc. et réaliser un benchmark des solutions possibles et/ou mises en œuvre [SPW ARNE DDRCB DQBEA (via prestataires)] <i>Collecter et rassembler les modèles économiques existants de partage du risque de l'entier (équilibre carcasse, équilibre de la production, équilibre de prix, etc.)</i> 2) Etudier la faisabilité et définir les étapes et les modalités de la mise en œuvre des solutions retenues (en prévoyant éventuellement des phases test) [SPW ARNE DDRCB DQBEA (via prestataires)] <i>Soutenir à travers l'ensemble de ces solutions des phases de test afin d'envisager une évolution d'ordre systémique pour la filière.</i>



EDITEUR RESPONSABLE :
SERVICES OPERATIONNELS DU COLLEGE DES PRODUCTEURS
AUTEUR :
VINCENT PAUTRE
AVENUE COMTE DE SMET DE NAYER, 14 – 5000 NAMUR
TEL. : 081 240 430 - MAIL : INFO.SOCOPRO@COLLEGEDESPRODUCTEURS.BE
WWW.COLLEGEDESPRODUCTEURS.BE